Beccaria 13
Printemps 2026

Le Beccaria

Au cœur de la profession : *la criminologie en action*



Ordre professionnel des **criminologues** du Québec











Numéro ISBN : 978-2-9822459-5-2



COORDINATION À L'ÉDITION
Geneviève Morel

COMITÉ LE BECCARIA
Josée Rioux, crim.
Nadia Lachance, crim.
Claudie Rémillard, crim.
Patrick Deroy, crim.

RÉVISION
Stéphanie Larose

DIRECTION ARTISTIQUE
ET MISE EN PAGE
Émilie St-Pierre Plourde

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le but d'alléger le texte. Tous les textes ne reflètent pas forcément l'opinion de l'Ordre et n'engagent que les auteurs. Les articles peuvent être reproduits à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026 ; Bibliothèque nationale du Canada : ISBN 978-2-9822459-5-2. Convention de la Poste-Publications

1100, Boul. Crémazie Est, bureau 610, Montréal (Québec) H2P 2X2
Tél : 514 437-6727, 1 844 437-6727

Accéder au site Web de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec

Le Beccaria, un webzine publié deux fois par année, est une publication officielle de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) qui permet d'approfondir des sujets nommés au bénéfice de ses membres et de sa communauté. L'OPCQ désire en faire une ressource claire, complète et crédible répondant aux besoins de communication de tous. Les objectifs de la revue consistent à emmener les criminologues à se questionner et à se tenir à jour sur leur pratique, à intéresser le public aux réalités du métier, à faire rayonner la profession et à informer la population de la mission de l'Ordre.

Sommaire

04 Mot de la présidente
La criminologie …. Le plus beau métier du monde !

08 Mot du directeur général
Faire rayonner la criminologie québécoise

10 *Le criminologue en centre de traitement des dépendances : un regard complémentaire et nécessaire*

14 *Le délégué à la jeunesse à la LSJPA*

17 *Le criminologue et la crise*

20 *Faire la lumière en équipe : le travail d'enquête au Bureau des enquêtes indépendantes*

24 *Une journée en protection de la jeunesse*

27 *Le rôle du criminologue en justice réparatrice : dialogue au cœur du quotidien*

32 *Criminologue en milieu scolaire primaire : une pratique ancrée dans la prévention, l'accompagnement et le partenariat*

36 *Travailler en maison de transition; être au cœur de l'action*

39 *Pratique criminologique en milieu psychiatrique spécialisé : entre évaluation du risque, réhabilitation et engagement clinique*

42 *Entre contrôle et accompagnement : le paradoxe de la réinsertion en délinquance sexuelle*

45 *Dans les coulisses de la direction générale : faire vivre la mission de l'Ordre au quotidien*

49 *Quand former aujourd'hui, c'est influencer demain*

52 *Déployer des programmes innovants pour les jeunes*

56 *Agir en défense collective et promotion des droits des personnes victimes d'infractions criminelles*

60 *Une journée dans la vie d'une nouvelle criminologue*

63 *Entre risque et rétablissement : L'équipe SIM-Forensique de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel*

68 *La criminologie en action au CAVAC : intervenir, accompagner et soutenir les personnes victimes d'actes criminels*

72 *Une journée dans la vie d'une criminologue en pratique privée*

76 *Des différences entre la chercheuse en criminologie et la chercheuse criminologue*

80 *Soutien clinique psychosocial, ou l'obligation d'être passionné*

84 *Agente de libération conditionnelle au Service correctionnel du Canada : La cadence*

88 Lus, vus et entendus pour vous

89 Merci aux membres de comités



MOT DE LA PRÉSIDENTE

La criminologie …. Le plus beau métier du monde !



Josée Rioux, criminologue
Présidente
OPCQ

La criminologie est une discipline riche et diversifiée qui ne se limite pas à une seule façon de pratiquer. Contrairement aux idées reçues, il n'existe pas un seul type de criminologue, mais une multitude de profils qui interviennent à différents niveaux du système social et judiciaire. Cette variété constitue l'une des grandes forces de la profession.

Certains criminologues œuvrent en milieu correctionnel, où ils se spécialisent dans l'évaluation du risque de récidive, l'élaboration d'un plan d'intervention correctionnel, le suivi des personnes incarcérées et l'accompagnement vers la réinsertion sociale notamment auprès de personnes en libération conditionnelle en tant qu'agent de probation ou bien agent de libération conditionnelle. Leur travail repose sur une analyse approfondie des trajectoires de vie, des facteurs de risque et de protection ainsi que des mécanismes qui peuvent mener à des comportements criminels.

D'autres se consacrent à l'intervention communautaire et travaillent également auprès de populations vulnérables, comme les jeunes à risque, les personnes marginalisées ou dépendantes, les personnes ayant des problèmes de santé mentale, en mettant l'accent sur la prévention et l'intervention. Leur approche est centrée sur la relation d'aide, la sensibilisation et le développement de stratégies pour éviter l'entrée ou le maintien dans la criminalité.

Les criminologues qui œuvrent en protection de la jeunesse jouent un rôle essentiel auprès des enfants et des adolescents en situation de vulnérabilité. Ils interviennent dans des contextes où il peut y avoir de la négligence, de la maltraitance ou des troubles de comportement. Leur travail consiste à évaluer les situations familiales, à assurer la sécurité des jeunes et à mettre en place des plans d'intervention adaptés. Ils collaborent étroitement avec les familles, les écoles et d'autres professionnels afin de favoriser un environnement stable et sécurisant, tout en cherchant à prévenir l'escalade vers des trajectoires délinquantes.

Il existe également des criminologues spécialisés dans l'accompagnement des personnes victimes. Leur rôle consiste à offrir du soutien, à aider à traverser les conséquences psychologiques et sociales d'un acte criminel, et à favoriser un processus de reconstruction. Cette dimension met en lumière l'importance d'une approche humaine et empathique dans la discipline.

En milieu judiciaire, certains criminologues agissent comme experts et se retrouvent généralement en pratique privée. Ils rédigent des rapports, formulent des recommandations et peuvent être appelés à témoigner. Leur expertise contribue à éclairer les décisions liées à la remise en liberté, aux conditions de probation ou aux mesures de réhabilitation. Cela exige rigueur, objectivité et sens critique. Nous pouvons aussi maintenant retrouver des criminologues en milieux scolaires.

Bien que certains milieux exigent une formation en criminologie, l'appartenance à l'Ordre n'est pas requise. Il importe quand même d'identifier ces milieux où la criminologie a toute sa place. La recherche constitue un champ important de notre discipline. Les chercheurs analysent les tendances de la criminalité, évaluent les politiques publiques et développent de nouvelles approches d'intervention. Leur travail permet d'améliorer les pratiques et d'adapter les stratégies aux réalités sociales en constante évolution.

Certaines personnes formées en criminologie choisissent également de travailler en dehors des milieux dits traditionnels de la profession. On les retrouve par exemple dans des organisations internationales, des entreprises privées, des firmes de consultation, ou encore dans le domaine de la cybersécurité et de la prévention

Retour au sommaire

Retour au sommaire

de la fraude. Leur expertise en analyse du comportement, en gestion des risques et en compréhension des dynamiques criminelles est alors appliquée à des contextes variés, comme la sécurité organisationnelle, la lutte contre la criminalité économique ou l'élaboration de politiques internes. Ces parcours atypiques illustrent la grande adaptabilité de la formation en criminologie et ouvrent la porte à des carrières innovantes.

Enfin, certains autres se spécialisent dans la prévention et l'élaboration de programmes. Ils conçoivent et mettent en place des initiatives visant à réduire la criminalité en agissant en amont, que ce soit dans les écoles, dans les quartiers ou à travers des politiques sociales.

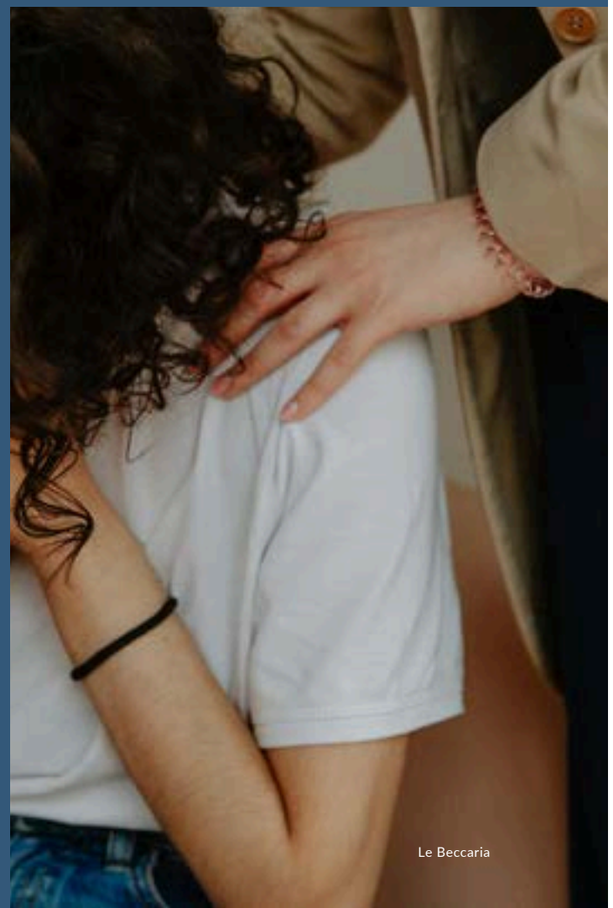
Malgré la diversité de ces rôles, tous les criminologues partagent un même objectif : comprendre les comportements des personnes devant eux dans leur complexité afin de mieux intervenir. Leur regard se distingue par une volonté d'analyser plutôt que de juger, en tenant compte des dimensions individuelles, sociales et structurelles.

La profession exige des compétences variées : analyse, communication, empathie, esprit critique et sens éthique. Elle implique aussi une capacité à travailler en collaboration avec d'autres professionnels, comme les travailleurs sociaux, les psychologues ou les acteurs du système judiciaire.

Ainsi, la criminologie ne se résume pas à une pratique uniforme, mais à un ensemble de spécialisations complémentaires en fonction des différents milieux de pratique. Chaque criminologue contribue, à sa manière, à une meilleure compréhension du comportement humain et à la construction d'une société plus juste et plus sécuritaire.

Vous trouverez donc dans cette édition, de merveilleux textes écrits par des criminologues fiers de leur profession. Ce n'est qu'un aperçu de l'étendue de nos compétences et de nos possibilités à œuvrer auprès des personnes en besoin.

Bonne lecture !



Retour au sommaire



Certaines conditions et modalités peuvent s'appliquer.

Ordre professionnel des criminologues du Québec

Desjardins

Retour au sommaire

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Faire rayonner la criminologie québécoise



David Henry, criminologue
directeur général et secrétaire
OPCQ

Retour au sommaire

SEMAINE QUÉBÉCOISE de la CRIMINOLOGIE
Comprendre, pour mieux protéger.

Au cours des dernières semaines, l'Ordre professionnel des criminologues du Québec a franchi une étape importante avec la tenue de la toute première édition de la Semaine québécoise de la criminologie qui a eu lieu du 15 au 21 mars dernier. Cette initiative, portée par une mobilisation remarquable du milieu, a permis de mettre en lumière la diversité des pratiques en criminologie ainsi que la richesse des expertises de nos membres. À travers plus d'une vingtaine d'activités, cette semaine a contribué à renforcer les liens entre les acteurs du milieu, à accroître la visibilité de la profession et à mieux faire connaître le rôle des criminologues auprès du grand public.

Dans cette continuité, l'Ordre a amorcé durant l'hiver une réflexion stratégique majeure en vue de l'adoption de sa planification stratégique 2026-2029. Cet exercice collectif visera à définir les grandes orientations qui guideront nos actions pour les prochaines années, tant en matière de qualité de la pratique que de reconnaissance de la profession et de développement organisationnel. Dans un contexte où les attentes envers les ordres professionnels évoluent, notamment en matière de transparence, de gouvernance et de reddition de comptes, comme le rappelle l'Office des professions du Québec, il est essentiel que l'Ordre se dote d'une vision claire, ambitieuse et ancrée dans sa mission de protection du public. La planification stratégique 2026-2029 sera adoptée au printemps et diffusée avant l'été.

Enfin, je vous invite chaleureusement à participer au Congrès 2026 de l'OPCQ, qui se tiendra les 22 et 23 octobre prochains à Saint-Hyacinthe sous le thème « La criminologie à l'ère des vulnérabilités sociales : s'adapter, innover, collaborer ». Ce rendez-vous constitue un moment privilégié pour échanger, réfléchir et faire avancer collectivement la pratique. Les inscriptions sont maintenant ouvertes : https://www.ordrecrim.ca/congres-2026

Dans un contexte social en constante transformation, ces espaces de rencontre et de dialogue sont essentiels pour soutenir une pratique rigoureuse, éthique et adaptée aux réalités contemporaines, en cohérence avec les exigences déontologiques des criminologues.

Au plaisir de vous y retrouver en grand nombre.

Mot du directeur général
Retour au sommaire

Le criminologue en centre de traitement des dépendances : un regard complémentaire et nécessaire



Mitchell Bennett, criminologue
agent de planification, de programmation et de recherche
Centre CASA



Retour au sommaire



La dépendance et les problématiques liées à l'usage d'alcool, de drogues, de jeux de hasard et d'argent ou encore des technologies constituent des enjeux qui dépassent largement leur simple définition. Elles s'inscrivent souvent dans un parcours de vie marqué par des vulnérabilités multiples, incluant des facteurs psychosociaux, biologiques, environnementaux et, dans certains cas, judiciaires. Au Québec, les Centres de thérapie et de traitement en dépendance ont pour mission d'accompagner les personnes aux prises avec une problématique d'usage vers un rétablissement adapté à leurs objectifs, à leur niveau de motivation et aux ressources dont elles disposent. Les approches privilégiées peuvent être coercitives ou volontaires, viser l'abstinence ou la réduction des méfaits, impliquer l'individu seul ou son réseau. Dans la majorité des cas, elles reposent sur une intervention flexible et personnalisée, tenant compte de la complexité des situations vécues.

Dans ce contexte, la contribution du criminologue s'avère particulièrement pertinente. Sa formation multidisciplinaire, qui combine des savoirs issus de la psychologie, de la sociologie, de la biologie et du droit, lui permet d'analyser chaque situation sous l'angle le plus approprié.

De plus, la criminologie est historiquement axée sur l'accompagnement de clientèles dites involontaires, souvent en contexte d'autorité. Or, même lorsque l'intervention se fait en milieu volontaire, la dépendance génère fréquemment une ambivalence importante. Nombreuses sont les personnes qui poursuivraient l'usage de substances, de jeux ou des technologies si elles pouvaient en éliminer les conséquences négatives. Cette tension constante entre désir de changement et maintien des comportements à risque constitue un terrain d'intervention bien connu du criminologue.

À titre personnel, la dépendance ne faisait pas partie de mes champs d'intérêt initiaux en criminologie. Durant ma formation universitaire, j'entretenais une vision réductrice de cette problématique, que je conciliais difficilement avec l'image que je me faisais de ma future profession. Après quelques années comme intervenant en Centre résidentiel communautaire, j'ai toutefois choisi d'explorer un nouveau poste dans un Centre de prévention et de traitement des dépendances œuvrant auprès d'une clientèle volontaire. À mon arrivée, j'étais le seul criminologue de l'équipe et un sentiment d'imposture s'est rapidement manifesté. J'ai cependant constaté que l'expérience acquise auprès de la clientèle judiciarisée se transposait aisément à ce nouveau contexte d'intervention.

Retour au sommaire

Les problématiques d'usage sont fréquemment associées à une recherche de soulagement ou de sensations fortes face à une souffrance psychique difficilement tolérable. Certaines personnes vivent des deuils majeurs à la suite de la perte d'un parent, d'un.e conjoint.e ou d'un enfant. D'autres ont perdu la garde de leurs enfants ou ont été victimes d'actes criminels laissant des séquelles durables. Plusieurs présentent des troubles de santé mentale, allant de la dépression aux troubles de la personnalité. Toutefois, toutes les trajectoires ne sont pas marquées par des événements spectaculaires. Un sentiment de rejet, de solitude, une pression professionnelle, un ennui persistant ou un événement de vie imprévu peuvent suffire à initier un usage problématique.

Concrètement, le rôle de l'intervenant psychosocial en Centre de traitement des dépendances repose principalement sur l'accompagnement psychosocial des personnes aux prises avec une problématique d'usage. Cet accompagnement prend la forme de rencontres individuelles au cours desquelles le professionnel procède à une évaluation clinique et psychosociale des facteurs de risque et de protection susceptibles d'influencer l'usage. Divers outils peuvent être mobilisés, tels que l'Indice de gravité d'une toxicomanie, le DÉBA, l'IRIS ou encore des instruments d'évaluation du risque suicidaire ou d'homicide. Les informations recueillies servent ensuite à l'élaboration, en collaboration avec la personne accompagnée, d'un plan d'intervention individualisé.

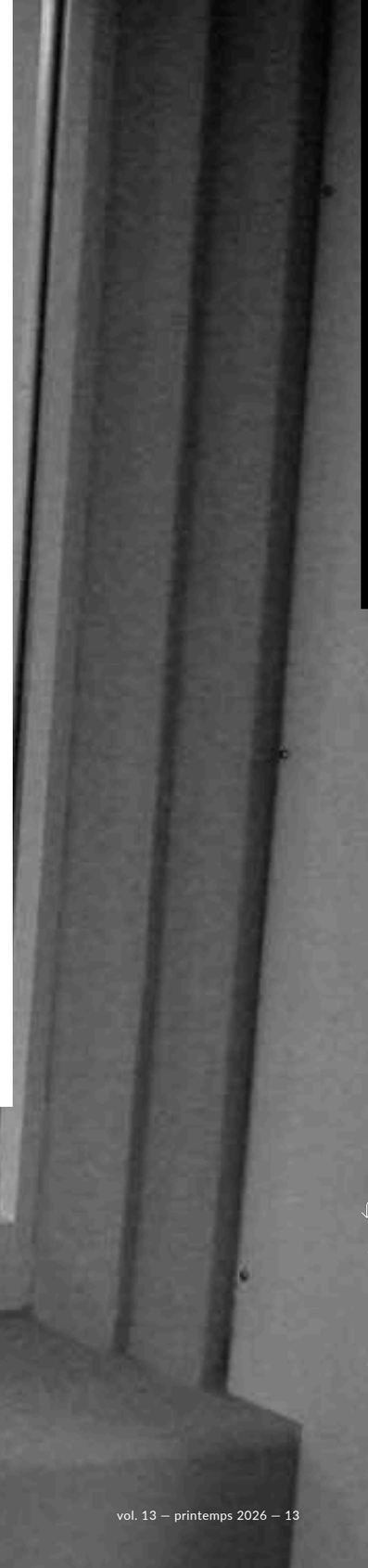
Le travail en centre d'hébergement offre un avantage majeur : celui d'observer les personnes dans leur quotidien. Les conflits, les irritants, les émotions intenses et les interactions sociales deviennent autant d'occasions d'intervention. La vie communautaire agit souvent comme un révélateur des difficultés sous-jacentes, mais elle peut également représenter un environnement exigeant pour les intervenants. Afin de soutenir les apprentissages, les professionnels, dont le criminologue, animent des ateliers psychoéducatifs et des groupes de vécu partagé visant le développement d'habiletés essentielles. Ces activités peuvent aborder notamment la gestion des émotions, la communication, la prévention de la rechute, la sexualité et les saines habitudes de vie.

En fin de traitement, l'intervenant participe à l'élaboration du plan de sortie de thérapie. Celui-ci identifie les stratégies efficaces, les mesures à maintenir et les situations à risque à éviter. Il rédige également un bilan de thérapie retraçant l'historique de la problématique, les interventions réalisées et les recommandations pour la suite du parcours. Tout au long du traitement, il peut aussi agir comme intervenant de liaison avec les ressources externes. Les connaissances du droit et de la victimologie facilitent la collaboration avec des organismes tels que la DPJ, le CAVAC, les services de probation ou les centres d'hébergement spécialisés.

Depuis quelques années, j'occupe un poste d'Agent de planification, programmation et recherche en Centre de traitement des dépendances. Cette fonction me permet de constater quotidiennement l'apport concret de la criminologie dans ce type de milieu, particulièrement lorsque les trajectoires de dépendance s'entrecroisent avec des enjeux de judiciarisation, de victimisation ou de santé mentale. Que l'intervention s'inscrive dans un contexte volontaire ou involontaire, le criminologue apporte une lecture structurée des comportements à risque, une capacité d'analyse des trajectoires de vie et une compréhension fine des mécanismes de responsabilisation et de réhabilitation. Au sein d'une équipe interdisciplinaire, il se distingue par un regard clinique centré sur l'identification et l'analyse des facteurs de risque et de protection, permettant d'anticiper les situations de vulnérabilité et de soutenir des interventions ciblées visant la réduction des comportements à risque.

En ce sens, le criminologue occupe une place complémentaire et essentielle au sein des équipes interdisciplinaires en dépendance. Son rôle ne se limite pas à l'application de cadres légaux ou à l'évaluation du risque, mais s'inscrit dans une approche globale visant le rétablissement, l'autonomie et la réduction des méfaits.

À l'heure où les Centres de thérapie doivent composer avec des clientèles de plus en plus diversifiées et des parcours marqués par la comorbidité entre troubles liés à l'utilisation de substances et troubles mentaux — une réalité largement documentée dans la littérature scientifique — la criminologie apparaît non seulement pertinente, mais nécessaire.



Retour au sommaire

Retour au sommaire

Le délégué à la jeunesse à la LSJPA



Stéphanie Guay et Émilie Bolduc, criminologues déléguées à la jeunesse
Équipe LSJPA du CIUSSS de la Capitale-Nationale



À titre de déléguées à la jeunesse, nous accompagnons les adolescents ou les jeunes adultes ayant commis un délit alors qu'ils étaient mineurs. La participation des parents est également importante dans le processus et doit être recherchée, stimulée et soutenue. Notre rôle est diversifié, puisqu'il comporte différents mandats qui évoluent selon le parcours judiciaire du jeune et la nature de l'infraction reprochée.

Dans un premier temps, nous pouvons rencontrer le jeune et sa famille afin d'évaluer son admissibilité au **programme de sanctions extrajudiciaires**, qui constitue une occasion pour le jeune de répondre de ses gestes délictueux sans passer par le processus judiciaire.

Ce mandat est généralement de courte durée puisqu'il consiste le plus souvent en une seule rencontre. Par la suite, si le jeune est accepté au programme, nous veillons à nous assurer qu'il complète la mesure établie dans le délai requis.

Dans un second temps, lorsque la voie judiciaire est empruntée, nous pouvons nous voir confier le mandat de réaliser un rapport prédécisionnel auprès du jeune. L'objectif de ce rapport est de dresser un portrait global du jeune, de sa trajectoire délictueuse, ainsi que du vécu et des attentes des victimes. Il permet de formuler à la Cour des recommandations de peine ciblant les besoins d'intervention nécessaires pour prévenir la récidive. Plus rarement, nous pouvons également avoir à produire un **rapport prédécisionnel** concernant un avis d'assujettissement à une peine pour adultes. Notre travail consiste alors à aider la Cour à évaluer si la présomption de culpabilité morale moindre dont bénéficie l'adolescent est réfutée et à déterminer si une peine spécifique pour adolescent est suffisante pour le responsabiliser et l'obliger à répondre de ses actes.

Finalement, à la suite du prononcé de la peine, nous sommes les intervenants responsables d'assurer le suivi des mesures ordonnées par le tribunal. La plupart du temps, il s'agit d'un **suivi probatoire** auquel le jeune doit se soumettre. Dans ce contexte, notre rôle est d'accompagner le jeune dans sa réadaptation et de nous assurer qu'il respecte les conditions qui lui ont été imposées. Nous sommes ainsi amenés à suivre les adolescents à une fréquence qui est adaptée à leurs besoins ainsi qu'au risque de récidive qu'ils présentent.

Plusieurs aspects de notre travail sont particulièrement stimulants et motivants. Il suffit de penser au fait que notre rôle allie la rigueur de la justice à la profondeur de l'intervention clinique. En effet, nous intervenons selon une posture unique à savoir celle de « l'autorité bienveillante ». D'un côté, nous représentons la loi et veillons au respect des conditions imposées; de l'autre, nous offrons un soutien essentiel pour aider le jeune à naviguer dans le système et à surmonter ses difficultés. Trouver l'équilibre entre ces deux pôles constitue un défi qui est particulièrement gratifiant.

La clientèle auprès de laquelle nous intervenons constitue également, à nos yeux, un élément stimulant. Contrairement aux adultes, les adolescents sont en pleine construction identitaire. Ils sont plus malléables et, puisqu'ils en sont souvent aux débuts de leur trajectoire de délinquance, leurs comportements ne sont pas encore cristallisés. Cela fait en sorte que nous intervenons à un moment clé où nous pouvons réellement influencer leur parcours. L'intervention auprès des adolescents est également enrichie par la présence de divers filets de sécurité et réseaux de soutien, avec lesquels il est essentiel et stimulant de collaborer. Le travail en concertation constitue ainsi un atout majeur, particulièrement mis de l'avant auprès d'une clientèle mineure ou en transition vers l'âge adulte.

Finalement, la diversité de nos interventions rend notre quotidien stimulant, faisant en sorte que l'on ne s'ennuie pas. Les journées ne se ressemblent pas puisque nous pouvons passer de la rédaction d'un rapport prédécisionnel, à l'accompagnement d'un jeune ou encore à une rencontre avec nos partenaires.

Retour au sommaire

Retour au sommaire

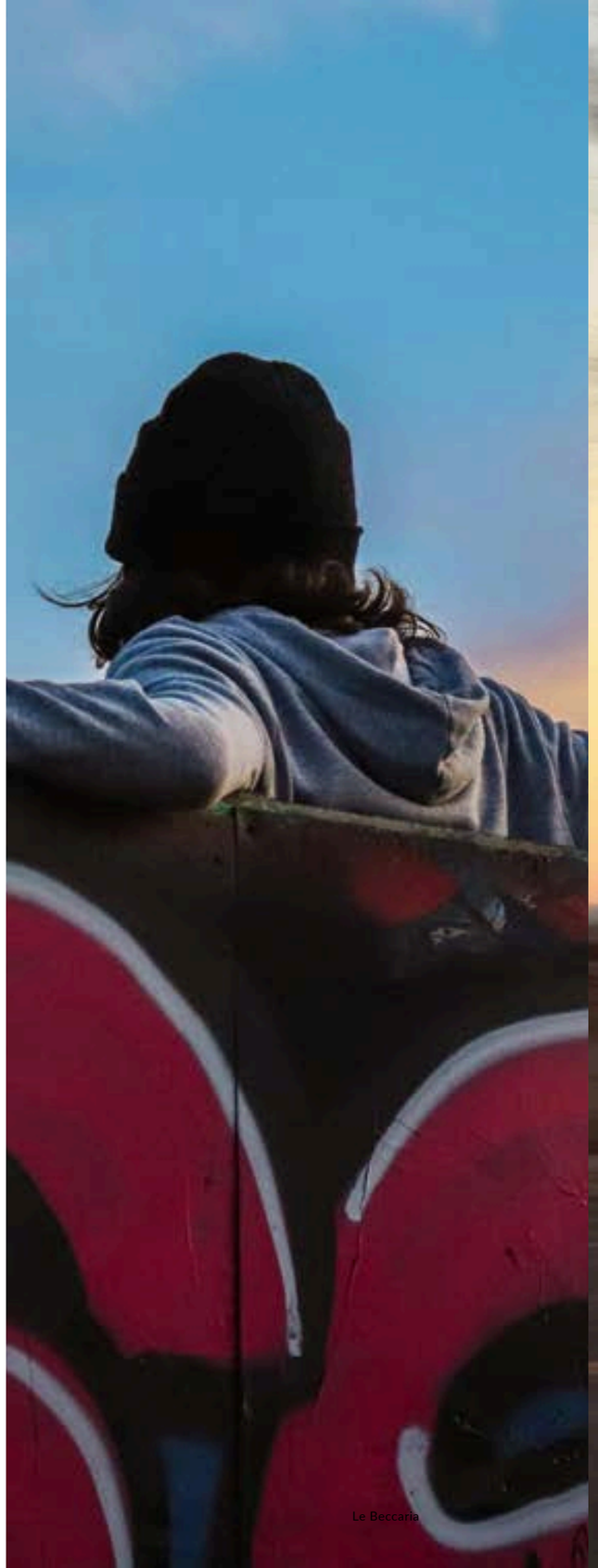
Plusieurs défis sont également présents dans notre travail. Il faut en effet noter que nous travaillons auprès d'une clientèle souvent involontaire. La motivation des adolescents à participer activement est parfois faible, voire inexistante; l'un de nos premiers objectifs est donc de les amener à donner un sens à leur suivi afin qu'ils se mobilisent.

De plus, notre intervention est circonscrite par des délais fixés par l'ordonnance. Il arrive que des adolescents ayant de grandes fragilités n'aient commis que des délits mineurs, ce qui réduit considérablement notre fenêtre d'intervention. Au terme de notre mandat, il arrive donc régulièrement que le suivi cesse même si certains besoins demeurent. Dans ce contexte, il est essentiel de prioriser les objectifs du suivi et de référer l'usager, s'il y consent, à d'autres services qui pourront poursuivre l'accompagnement.

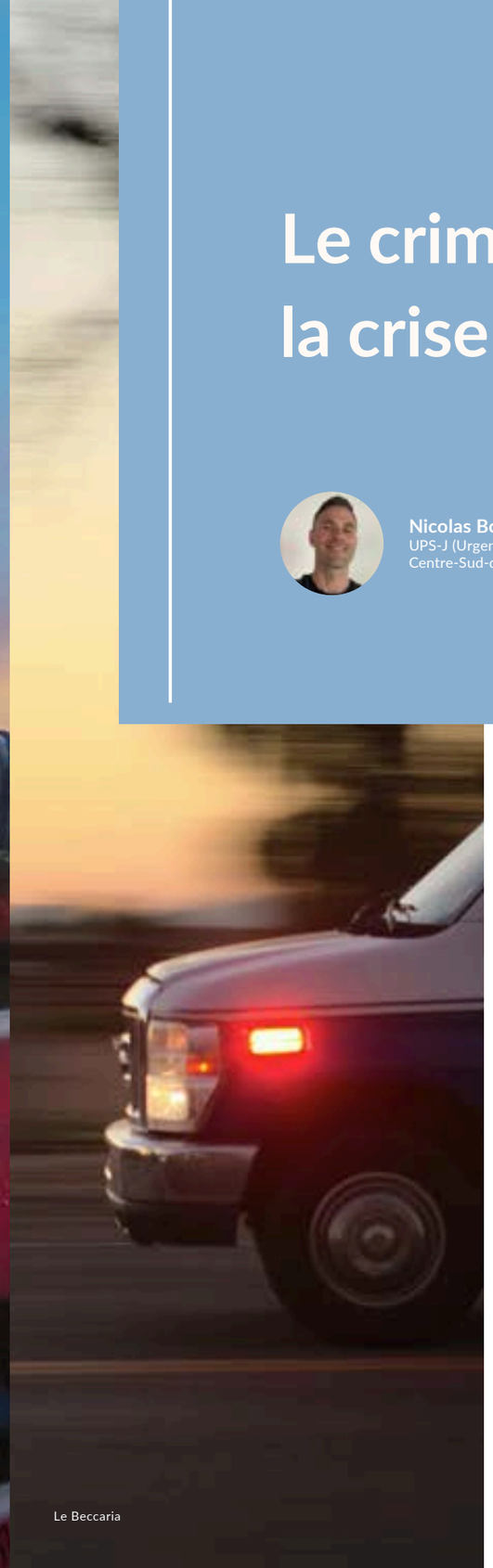
Enfin, une partie de notre clientèle se trouve en transition vers la vie adulte et a rencontré d'importants défis durant l'enfance ou l'adolescence. Certains de ces jeunes ont été suivis par la protection de la jeunesse jusqu'à leur majorité et peuvent manifester une certaine lassitude face aux interventions. Il nous arrive alors d'être les seuls intervenants qui gravitent autour d'eux à l'aube de leurs 18 ans. Nous devons donc redoubler d'ardeur pour les soutenir face aux nouvelles responsabilités que leur confère leur passage à la vie adulte.

Bref, le rôle de déléguée à la jeunesse au sein des équipes LSJPA nous permet de mettre à profit notre expertise acquise pendant notre formation dans un cadre enrichissant, stimulant, mais aussi rempli de défis.

Retour au sommaire



Le Beccaria



Le Beccaria

Le criminologue et la crise

Nicolas Bourdet, criminologue
UPS-J (Urgences psychosociales–Justice) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

« La crise ne laisse pas le temps à la certitude : elle exige un jugement clinique fondé sur l'humain, l'urgence et l'incertitude. » Réflexion clinique

Je me nomme Nicolas Bourdet et depuis maintenant 23 ans j'occupe le poste de criminologue au sein de l'équipe UPS-J (Urgences psychosociales–Justice) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Notre équipe est désignée comme SASC (Service d'aide en situation de crise) sur l'île de Montréal et intervient principalement dans un contexte de psychiatrie-justice.

L'UPS-J est composée d'une équipe multidisciplinaire réunissant des criminologues, des travailleurs et travailleuses sociaux, des psychologues, psychoéducateurs et psychoéducatrices, infirmiers et infirmières, ainsi que d'autres professionnels du réseau de la santé et des services sociaux.

Retour au sommaire

Cette diversité professionnelle constitue l'une des forces majeures de notre mandat, puisqu'il est mieux de ne pas aborder la crise sous un angle unique.

Nous travaillons en étroite collaboration avec plusieurs partenaires d'urgence, dont principalement le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), qui représente un peu plus de 50 % de nos déplacements. À cela s'ajoutent les services sociaux et de santé publics, de même que de nombreuses ressources communautaires. Notre équipe se spécialise plus précisément dans l'estimation du risque lié à l'état mental, notamment dans le cadre de l'application de la Loi P-38.001. Au quotidien, nous sommes appelés à juger de la nécessité — ou non — de mesures contraignantes telles que le transport forcé vers un centre hospitalier, la judiciarisation, ou encore d'autres démarches cliniques et légales adaptées à la situation.

La clientèle que nous desservons est communément qualifiée de clientèle psychiatrie-justice, soit des personnes aux prises avec des difficultés de santé mentale multiples, de désorganisation psychosociale, de comportements à risque, et parfois de judiciarisation. Il est essentiel de préciser que notre rôle demeure avant tout celui d'une équipe de soutien clinique auprès des autres professionnels.

Nous intervenons exclusivement en contexte de crise, à la demande de partenaires qui se retrouvent confrontés à des situations qu'ils ne peuvent gérer seuls. Notre expertise en psychiatrie-justice est alors sollicitée pour soutenir l'analyse, éclairer la prise de décision et partager la responsabilité clinique.

Puisque je travaille exclusivement en intervention de crise et que mes interventions sont issues de demandes provenant de partout sur le territoire montréalais, je ne sais jamais à l'avance ce que sera ma journée ni les lieux vers lesquels elle me mènera. Le déroulement de mes semaines n'est jamais réellement prévisible ni congruent d'une période à l'autre. Paradoxalement, c'est précisément cette absence de routine, cette imprévisibilité constante, **qui continue de me motiver après toutes ces années de pratique.**

Mon travail s'inscrit résolument dans un contexte de première ligne. La variété des situations rencontrées, la diversité des clientèles, la multiplicité des partenaires impliqués et le contraste parfois frappant entre les réalités institutionnelles, policières, médicales et communautaires constituent autant de défis renouvelés au quotidien. Contrairement à d'autres champs de la criminologie où l'analyse peut se faire dans un cadre plus structuré ou différé, l'intervention de crise de première ligne exige une capacité à évaluer rapidement des informations partielles, à tolérer l'incertitude et à agir dans l'urgence, tout en maintenant une rigueur clinique et éthique.

Les enjeux de santé mentale traversent l'ensemble de ces interventions. Bien qu'ils ne soient pas exclusifs au travail de criminologue, toute pratique criminologique implique nécessairement un certain niveau de connaissances en la matière.

Commencer ma carrière dans ce type de service, qui est particulièrement « niché » était initialement difficile et intimidant. J'étais face à de partenaires (demandeurs) souvent plus âgées que moi (j'avais 24 ans), plus expérimentés dans leurs domaines respectifs et qui sollicitaient cette expertise que je devais représenter avec une certaine expectative de résultat. Quant aux clients, leurs états de crise étaient si variables que me créer des repères d'une intervention à l'autre fut pendant longtemps chose impossible. Comment utiliser des apprentissages si pendant 6 mois on ne voit jamais la même situation deux fois ?!!

Mais après… les choses s'installent. L'expérience rend plus solide et surtout plus confiant. Les décisions apparaissent plus clairement et rapidement (essentiel en contexte de crise). Au fil des ans ce type de travail dans la crise constante donne l'habileté de bien lire les situations et lire les gens, de voir les choses venir, de prévoir des dénouements. Après un certain nombre d'années, le rendement est à la hauteur des expectatives et le savoir-faire clinique devient un outil qui réellement aide et protège les gens. Il faut avoir l'humilité, au départ, d'observer et d'apprendre.

C'est dans cet espace, souvent inconfortable, situé à la jonction de la protection, de la contrainte et du respect des droits, que se définit *le rôle du criminologue en situation de crise.* Un rôle qui exige à la fois jugement clinique et capacité d'adaptation dans des contextes où les décisions prises peuvent avoir des conséquences majeures, tant pour l'usager que pour les partenaires impliqués.

La criminologie est, au final, un domaine assez vaste et il faut savoir bien choisir le domaine précis dans lequel on veut travailler, à défaut de quoi il se peut qu'un jour notre travail nous lasse. Celui que j'ai choisi n'est pas fait pour tout le monde, tout comme les milieux dans lesquels travaillent d'autres criminologues ne seraient pas faits pour moi. Je suis donc privilégié d'avoir trouvé un milieu qui me convient parfaitement. L'intervention de crise peut être intense, mais c'est un travail également succinct de nature, ironiquement moins stressant à ma vue. Être criminologue en contexte de crise implique souvent ne pas connaître la suite du parcours des gens que l'on voit et ne pas avoir de charge de dossiers. Si l'on dispose d'un tempérament organisé et calme et aimons ne pas avoir à penser au travail en arrivant chez soi par après, c'est le domaine que je recommanderais.



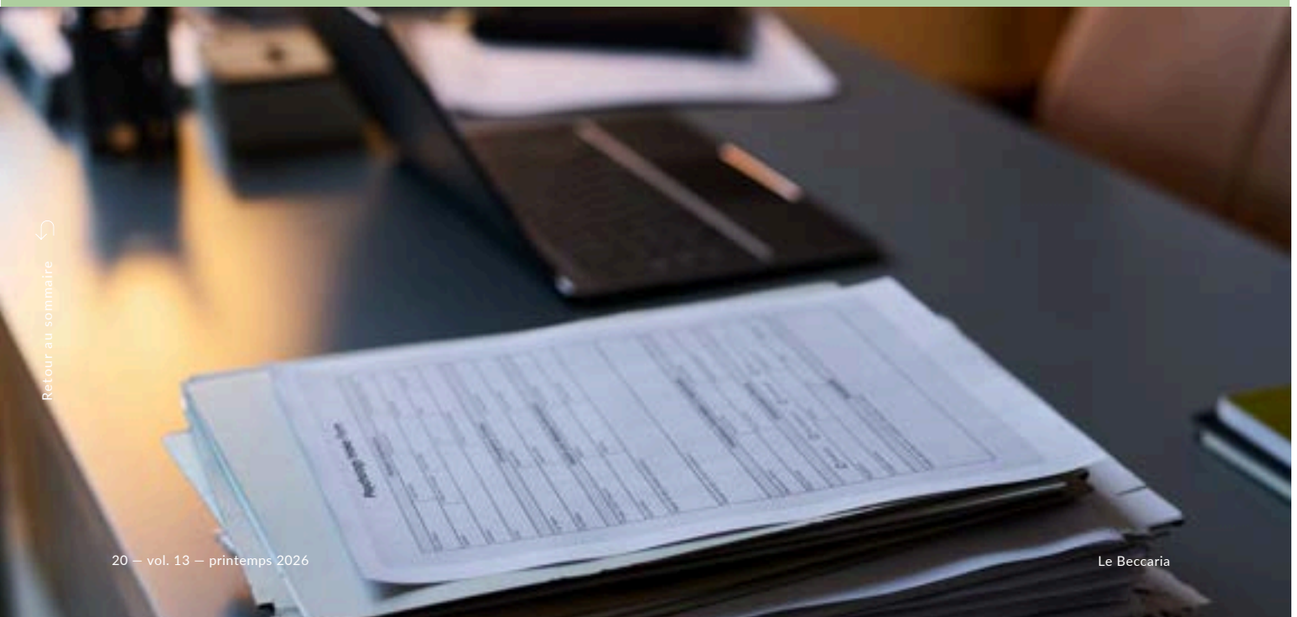
Retour au sommaire

Retour au sommaire

Faire la lumière en équipe : le travail d'enquête au Bureau des enquêtes indépendantes



Tony Brien, criminologue enquêteur
Bureau des enquêtes indépendantes (BEI)



Retour au sommaire

Le BEI : un corps de police spécialisé

Diplômé de l'École de criminologie de l'Université de Montréal depuis 1993, je suis membre de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec depuis 2015. Mon parcours m'a permis d'exercer des fonctions variées, tant dans les milieux de la recherche, de l'enseignement, de la gestion que de l'intervention. J'ai notamment été coordonnateur de recherche au Service correctionnel du Canada et à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal, chargé de cours à l'Université de Montréal ainsi qu'à l'Université du Québec à Chicoutimi, chef de section et conseiller stratégique au Service de police de Sherbrooke, puis syndic en titre de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec. Depuis 2019, j'occupe la fonction d'enquêteur au Bureau des enquêtes indépendantes.

Le Bureau des enquêtes indépendantes souligne en 2026 sa dixième année d'existence. Relevant du ministère de la Sécurité intérieure, il constitue également, aux fins de sa mission, un corps de police spécialisé. Cette précision mérite d'être rappelée, car elle permet de mieux comprendre la nature particulière de son rôle. Le BEI n'est pas un service de police de proximité chargé d'assurer une présence générale auprès de la population. Il s'agit plutôt d'un organisme spécialisé appelé à intervenir dans des dossiers précis où l'indépendance de l'enquête revêt une importance fondamentale.

Dans l'espace public, on associe souvent le BEI aux enquêtes menées à la suite d'interventions policières ayant entraîné des blessures graves, un décès ou des blessures causées par une arme à feu utilisée par un policier. Ce champ d'action est certes central, mais le mandat du Bureau est plus large.

Celui-ci enquête aussi sur les allégations d'infractions à caractère sexuel commises par un policier en service, sur certaines allégations criminelles visant des policiers lorsque la victime ou le plaignant est membre des Premières Nations ou des Inuits, ainsi que, à la demande du ministre, sur d'autres dossiers prévus dans son cadre légal.

Ce mandat s'inscrit dans une exigence plus large de transparence, de rigueur et de confiance publique. Lorsqu'un événement grave survient dans un contexte où l'action policière est en cause, il est essentiel que l'enquête soit menée par une organisation indépendante, capable d'agir avec méthode, impartialité et discernement.

Enquêter : une pratique profondément collective

Depuis mon arrivée au BEI, une réalité s'est imposée avec force : le travail d'enquête est un travail d'équipe. De l'extérieur, on peut parfois imaginer l'enquêteur agissant seul, recueillant des déclarations, analysant des éléments de preuve et rédigeant un rapport. Dans les faits, la réalité est tout autre. Les enquêtes du BEI reposent sur un effort collectif constant, structuré et indispensable.

La qualité d'une enquête ne dépend pas uniquement de la compétence individuelle de chacun, mais aussi de la capacité du groupe à mettre en commun l'information, à croiser les analyses, à confronter les hypothèses et à maintenir une compréhension partagée de l'événement. Cette dimension collective n'est pas accessoire : elle est au cœur même de la démarche d'enquête.

Retour au sommaire

Lorsqu'un événement grave survient, les premières heures sont souvent déterminantes. Il faut mobiliser rapidement les ressources, planifier les tâches, sécuriser et documenter la scène, identifier les témoins, entrer en contact avec les proches, coordonner les déplacements et s'assurer que chaque membre de l'équipe comprenne clairement son rôle et ses responsabilités. Dans un tel contexte, la concertation n'est pas simplement souhaitable : elle constitue une condition essentielle à l'efficacité et à la rigueur de l'intervention.

Au sein de l'équipe, les responsabilités se répartissent selon les besoins du dossier. Certaines personnes se consacrent davantage à la scène, d'autres aux entrevues, d'autres encore à la recherche d'images ou au suivi de certains éléments précis. L'enquête progresse grâce à cette complémentarité, mais aussi grâce à la circulation continue de l'information et à la cohérence du travail accompli.

La complémentarité des expertises

Le travail mené au BEI implique également une collaboration étroite avec plusieurs partenaires et spécialistes. Selon les dossiers, il peut s'agir de techniciens en scène de crime, de spécialistes en balistique, de reconstitutionnistes, de biologistes, de pathologistes judiciaires, d'experts du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, sans oublier le coroner lorsque les circonstances l'exigent. Dans certaines situations, des unités spécialisées de corps policiers de soutien peuvent aussi contribuer à des démarches techniques précises, comme le rehaussement d'images ou l'extraction de données provenant d'appareils électroniques.

L'enquêteur doit alors intégrer l'ensemble de ces apports dans une lecture cohérente des faits. Cela exige non seulement de la rigueur, mais aussi une grande capacité de coordination. Travailler en équipe, dans ce contexte, ne signifie pas uniquement juxtaposer des expertises. Il s'agit plutôt de construire, ensemble, une compréhension commune de l'événement, d'ordonner les informations recueillies, d'examiner les hypothèses avec prudence et de faire évoluer l'analyse au fur et à mesure que le dossier se précise.

Dans les enquêtes complexes, personne ne détient à lui seul une vision complète de la situation. Chacun observe une partie du réel, à partir de sa fonction, de son expertise ou de sa présence à un moment donné de la démarche. C'est précisément la mise en commun de ces observations, leur examen critique et leur intégration méthodique qui permettent d'en dégager une compréhension plus juste, plus nuancée et plus complète.

Une fonction d'enquête exigeante

Mon parcours de criminologue constitue certainement un apport dans l'exercice de cette fonction. Il m'est utile, notamment, dans la lecture des comportements, dans la qualité de la relation établie avec les personnes rencontrées et dans la conduite d'entrevues menées avec écoute, clarté et discernement. Toutefois, l'essentiel de mon rôle actuel s'inscrit d'abord dans la fonction d'enquêteur.

Être enquêteur au BEI exige d'observer avec précision, de distinguer les faits des interprétations, de documenter avec soin les gestes posés, de comprendre les séquences d'actions, de faire preuve de jugement et de maintenir une discipline intellectuelle constante, même dans des contextes marqués par la pression, l'urgence ou la complexité. Cette exigence de méthode est au fondement de la crédibilité de l'enquête.

L'entrevue occupe d'ailleurs une place importante dans cette pratique. Qu'il s'agisse de témoins civils, de policiers concernés, de proches ou de professionnels impliqués dans le dossier, chaque rencontre demande préparation, rigueur et capacité d'adaptation. Il faut recueillir une information fiable et complète, tout en tenant compte de l'état de la personne rencontrée et du contexte dans lequel elle s'exprime. Ici encore, l'entrevue ne prend pleinement son sens qu'inscrite dans une stratégie d'ensemble. Elle n'est jamais isolée du reste de l'enquête : elle s'intègre à une démarche plus large, nourrie par le travail collectif et réinvestie dans l'analyse commune du dossier.

Une mission au service de la confiance publique

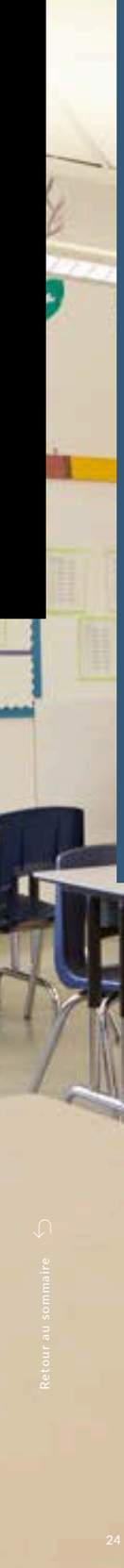
Les enquêtes confiées au BEI couvrent des réalités très diverses. Elles peuvent concerner des blessures graves ou des décès survenus dans des postes de police, notamment dans les blocs cellulaires, des poursuites automobiles ayant mené à des collisions à haute vitesse, des événements impliquant l'usage de la force ou encore des interventions au cours desquelles des coups de feu ont été tirés. À cette diversité s'ajoute une réalité territoriale propre au Québec : les enquêtes peuvent se dérouler partout sur le territoire, y compris dans des régions éloignées et dans le Grand Nord.

Cette pluralité des contextes commande souplesse, capacité d'adaptation et discipline professionnelle. Elle rappelle surtout combien il est nécessaire de pouvoir compter sur une équipe solide, structurée et capable de se mobiliser rapidement, quelles que soient les circonstances. Au-delà du cadre légal qui définit son mandat, le Bureau des enquêtes indépendantes est un milieu où l'on apprend chaque jour que la recherche de la vérité factuelle repose sur la méthode, le jugement, la rigueur et la collaboration.

À mes yeux, c'est là l'une des grandes forces du BEI. Être enquêteur dans un tel contexte constitue à la fois un privilège, une responsabilité et une manière très concrète de contribuer à la confiance du public envers les institutions. Si mon parcours de criminologue nourrit cette pratique, c'est surtout le travail d'enquête, réalisé avec d'autres, dans un esprit de rigueur et de complémentarité, qui donne tout son sens à mon engagement au sein du Bureau des enquêtes indépendantes.

Retour au sommaire

Retour au sommaire

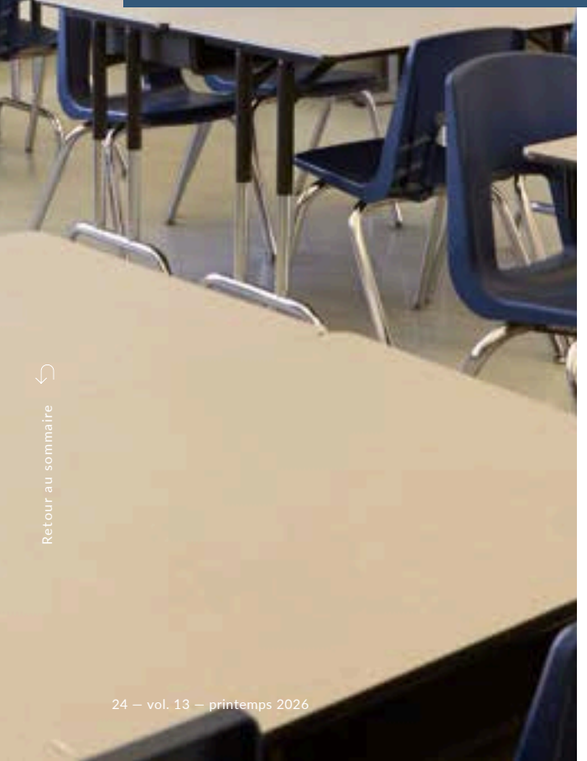


Une journée en protection de la jeunesse



Virginie Carbonneau, criminologue
CIUSSS de la Capitale-Nationale

***Notez que tous les noms et les situations nommés sont fictifs, mais inspirés du quotidien d'une intervenante dévouée et engagée dans sa profession.**



Vingt-deux ans de criminologie en protection de la jeunesse… Il doit bien y avoir du plaisir, quelque chose de gratifiant… pourquoi je me lève tous les matins pour encore et toujours participer à la protection de nos enfants? La question se pose, mais pas tant.

7h00 Je finis ma toast et mon café… je commence à penser à Émile, Mathis, Charlie (et quelques autres).

Je suis responsable de leur développement et de leur sécurité par un mandat de la Chambre de la jeunesse me confiant de… Bref tout faire en mon pouvoir pour les aider ainsi que leurs parents pour qu'ils soient à mon sens à moi « heureux ». Les vrais mots sont qu'ils prennent les moyens nécessaires pour assurer le développement et la sécurité de leurs enfants.

8h30 Salle de la directrice de l'école primaire d'un village. On m'a prêtée cette salle mythique pour l'ensemble des élèves, mais pas pour Charlie (8 ans) qui y vient toutes les deux semaines jouer avec moi. Nous rions, discutons. Elle me confie ses joies et ses peurs. Elle m'explique comment « papa a tellement changé depuis qu'il ne boit plus » mais il boit encore me dit-elle sournoisement « De la Bubly! ». Oh que je suis contente que son père ait accepté la référence vers les services en dépendance et qu'il fasse confiance à cette intervenante à qui je parle régulièrement.

10h00 Mon bureau. Je l'appelle mon « placard ». Mais il est complet et même accueillant ce placard! Un ordinateur, un téléphone, des dessins offerts par les enfants dont j'ai la responsabilité, des jeux, et une tonne d'outils cliniques présentés et démystifiés par les coordonnateurs professionnels et les chercheurs de l'université qui ont tout autant à cœur que moi le bonheur des enfants. Par chance, que nous avons régulièrement des co-développements, de la formation et des présentations pour rester « up to date » avec les données probantes.

10h30 Salle de rencontre sécuritaire. Je rencontre le père d'Émile (4 ans). Il veut tellement être un bon papa. Il considère qu'il n'est pas si mal car il a utilisé sa main plutôt que la ceinture de son propre père pour corriger son fils. Les chaises et la table fixées sur le sol lui rappellent constamment qu'il ne pourra plus « flipper » de chaises pour exprimer sa détresse. Maintenant, il utilise des mots. Cela grâce à son intervenant d'un certain organisme communautaire que nous avons rencontré ensemble pour bien exprimer les conditions du DPJ pour qu'il puisse voir son fils. Depuis un certain temps, il me dit « merci » en quittant la salle. Je lui réponds sincèrement : « Merci de prendre le temps de dire merci » et il part avec ce qu'on pourrait appeler un sourire.

11h30 De retour dans mon placard. Je dois écrire et noter au dossier de l'usager le contenu de mes rencontres.

Quelle grande responsabilité de mettre en mots ces émotions, ces regards et le sens de l'évolution de la situation. Je me réfère à mes balises cliniques offertes par mon établissement et mon ordre. Je veux m'assurer de respecter la qualité exigée par mon titre professionnel.

Midi. Un sandwich, un jus et un rice krispies (j'adore!). Avec des collègues en or. On discute, on échange. Nous avons tous envie de rire et de blaguer car nous avons tous des journées chargées en émotions. Reste que mes dîners préférés sont dans les écoles avec les enfants. Une de mes joies est d'observer Judith qui me rejoint au secrétariat une fois par trois semaines avec sa boîte à lunch et ses tresses qui ballotent parce qu'elle se dandine et me crie « Virginie, tu sais pas quoi? » « Non, mais j'ai tellement hâte de savoir! »

13h00 Ma gestionnaire vient me voir l'air grave. Ma gestionnaire est une femme d'exception. Disponible de 7h à 18h tous les jours pour

Retour au sommaire

Retour au sommaire

questionner et au final valider nos interventions. Mais aujourd'hui… Oups! Que se passe-t-il? Nous venons de recevoir un appel pour informer que la mère de Mathis (11 ans) vient d'être arrêtée pour bris de probation. Pourtant, elle était sur la bonne voie… je l'ai vu avant-hier… tout allait bien. Nous avons une table de révision dans quelques jours. Mon rapport fait état d'une reprise en main de sa part et je recommande la fin des services sous la LPJ. Mais je devrai informer la réviseure des faits nouveaux. Détention. Mathis est à l'école. Je sais que Mathis n'a aucune famille sauf sa mère. Nous devons le déplacer vers une famille d'accueil le temps « d'éclaircir » la situation.

13h02 Toujours mon placard qui est devenu étouffant (pour l'espace d'un instant, je le sais, c'est pas la première fois). Appels… école, avocat, intervenant des familles d'accueil, la famille d'accueil ciblée… La rédaction devra attendre car le temps file et la cloche va sonner.

14h45 Je vois Mathis. Il comprend à mon air grave. Il pleure. Heureusement, on se connaît. Nous avons tellement rigolé à notre dernière partie de Yum Safari. Je lui explique ce qu'il se passe. « Pourquoi? » « Je ne sais pas ». Mais je suis là pour lui.

16h00 Je quitte Mathis et sa nouvelle famille d'accueil. Le cœur gros, mais confiante qu'il sera correct (bien n'a pas sa place en ce moment). Nous avons pris de temps de discuter, de se rassurer. Nous avons eu des nouvelles de maman. Elle fait dire « je t'aime ».

16h30 Toujours de retour dans mon placard. Je regarde le dernier dessin que Mathis m'a offert. Je fais deux-trois suivis d'activités. Question que s'il se passe quelque chose cette nuit, l'intervenante de garde soit au fait des interventions de la journée. Je prépare ma journée du lendemain. Oh super! Je vois Julia et son père lors d'une visite supervisée. Je me mets une alarme sur mon cellulaire pour ne pas oublier ma salopette et mes mitaines car nous avons prévus aller glisser sur la butte derrière le bureau et il fera froid. J'espère que le père de Julia sera en forme et qu'il n'a pas le projet de consommer ce soir.

17h30 Je fais quelques longueurs de piscine avant de retourner auprès de ma propre famille. Souper – Devoirs – Routine. Je vais prendre le temps de dire à mes enfants qu'ils sont magnifiques et que je les aime.

Parfois, je me dis que ça n'a pas de sens ce travail… et rapidement

je me dis que j'ai la chance exceptionnelle de participer à la protection des enfants. Parfois, mon téléphone sonne et je reçois un merci inattendu d'une voix beaucoup plus vieille que celle connue. Et c'est là qu'avec un grand sourire, je dis « Merci de prendre le temps de dire merci ».

Retour au sommaire

Le rôle du criminologue en justice réparatrice : dialogue au cœur du quotidien



Gabrielle Charbonneau, adjointe à la direction
Équijustice Richelieu–Yamaska



Angélique Dufour, intervenante sociojudiciaire
Équijustice Richelieu–Yamaska



Mathilde Martin, responsable de communications
Réseau Équijustice

Le Beccaria

À travers leur dialogue, Gabrielle et Angélique dévoilent les gestes concrets, les défis, les réflexions et l'humanité qui composent leur quotidien en justice réparatrice, un milieu où la criminologie se vit autant qu'elle se pense.

Retour au sommaire

Deux personnes, deux parcours, une vocation commune

Mathilde : Bonjour Gabrielle et Angélique! Merci d'avoir accepté cet entretien. Pour commencer, pouvez-vous chacune vous présenter ?

Gabrielle : Je m'appelle Gabrielle Charbonneau. J'ai d'abord complété une technique en intervention aux délinquances, puis un baccalauréat en criminologie à l'Université de Montréal. Je suis membre de l'Ordre depuis 2018. Aujourd'hui, je suis adjointe à la direction chez Équijustice Richelieu–Yamaska.
J'ai aussi été membre du conseil d'administration de 2021 à 2025 — une façon de garder un lien communautaire fort dans ma région.

Angélique : Moi, c'est Angélique Dufour. Je suis intervenante sociojudiciaire depuis 2025, après un bac spécialisé en criminalité et criminologie à Ottawa. Je suis membre de l'Ordre depuis le printemps 2025. J'ai découvert la justice réparatrice en stage au Palais de justice d'Ottawa… et ça m'a accroché.

Mathilde : J'ai l'impression que le milieu de la justice réparatrice attire souvent des gens venant de psycho, socio ou travail social. Qu'est-ce qui vous a amené, vous, vers la criminologie ?

Gabrielle : Ce qui me frappe quand j'entends Angélique, c'est l'enthousiasme qu'on partage. Pour moi, ça a été une vocation. La criminologie touche tellement d'aspects : les dimensions sociales, juridiques, psychologiques… C'était comme un monde inconnu que j'avais envie de comprendre.

Angélique : Oui, il y a une différence entre ce qu'on imagine et ce que c'est vraiment. Certains étudiants pensaient même que ça menait au FBI ! Moi, je suis entrée là par curiosité. J'y ai découvert un cocktail de sciences sociales. La criminologie, c'est une loupe pour comprendre les personnes qui posent des gestes criminels, mais aussi les sociétés dans lesquelles elles évoluent.

Mathilde : Comment la justice réparatrice est entrée dans vos parcours ?

Gabrielle : Malheureusement, la justice réparatrice était à peine effleurée pendant mes études. C'est une prof du collégial qui travaillait chez Équijustice qui m'a offert une première expérience. Et là, tout a pris sens. J'ai plongé dans la justice réparatrice, et ça ne m'a plus quitté.

Angélique : Même chose : c'était très peu abordé durant le bac, même si on en parlait un peu plus vers la fin. En criminologie, tout le monde veut faire un stage en prison ou en protection de la jeunesse. Mais il restait une place en justice réparatrice… et j'ai adoré. Ce stage et le Symposium de justice réparatrice à Ottawa ont confirmé que c'était là que je voulais aller. Comme je viens de la Rive-Sud de Montréal, revenir au Québec après mes études était naturel pour moi, et j'avais déjà Équijustice en tête.

Deux rôles différents et complémentaires dans un même organisme

Mathilde : Vous êtes dans le même Équijustice, mais vos rôles sont très différents. Pouvez-vous me parler de votre travail au quotidien et ce que la criminologie vous apporte concrètement ?

Gabrielle : Mon rôle touche aux ressources humaines, à la coordination de projets, aux relations publiques, au développement organisationnel. Le fait d'avoir été au CA m'aide beaucoup à comprendre les dynamiques et les enjeux. Dans mon travail, je réfléchis toujours en fonction des besoins des partenaires, des besoins des intervenants, et de la mission d'Équijustice. Tout est pensé en fonction de ces réalités. J'essaie toujours d'appliquer mon regard criminologique : compréhension des dynamiques sociales, sens des enjeux éthiques, approche sans jugement. Ça m'aide autant comme gestionnaire que ça m'aidait comme intervenante.

Angélique : Pour ma part, même si mon titre dit "intervenante", je suis surtout dans l'accompagnement. Je rencontre les personnes — jeunes ou adultes — pour comprendre les torts causés, explorer avec elles le sens qu'elles veulent donner à la réparation, puis je les soutiens dans la démarche, étape par étape.
Dans certaines démarches que nous appelons « rencontres de sensibilisation », mes compétences criminologiques sont sollicitées au maximum : écoute fine, lecture des vulnérabilités, favoriser l'autoréflexion. Ça leur permet de fermer le livre, de ne plus se définir seulement par le délit.
Une grande partie de notre travail repose aussi sur la collaboration avec d'autres professionnels du système de la justice, comme les délégués de jeunesse, le CAVAC, les procureurs, les avocats, etc. On participe également à certains kiosques, aux événements et aux tables de concertation.
On réalise aussi la création de contenus pour nos réseaux sociaux.

Gabrielle : C'est primordial… Quelqu'un chez Équijustice qui veut travailler en silo, ça ne fonctionnera pas. La justice réparatrice se construit dans l'interdépendance des personnes et des organismes.

Angélique : Mais, les rencontres d'accompagnement, c'est ce que j'aime le plus. Apprendre à connaître les personnes, les entendre me raconter leur histoire, j'ai l'impression de vraiment mieux les comprendre.

Mathilde : Est-ce que les personnes vous partagent comment elles vivent le processus ?

Angélique : Les personnes me disent souvent qu'elles se sentent écoutées, soutenues, et respectées. Elles ont la possibilité de transformer un événement perçu négativement en une expérience positive.
En justice réparatrice, on s'occupe autant des personnes accusées, des personnes victimes et de la collectivité. Les notions de sens et la notion de réparation me parlent beaucoup.

Gabrielle : On essaie d'enlever les étiquettes : quand les personnes arrivent, on les accueille comme des personnes, pas comme des auteurs d'infraction. Les gens sont souvent surpris de la façon dont on va les accueillir. L'absence de jugement les touche profondément.
Ayant travaillé au CAVAC, j'ai dû déconstruire certaines choses. Chez Équijustice, on travaille avec toutes les personnes, nous sommes pluripartial, et on prend les personnes comme elles arrivent, sans hiérarchiser les statuts.

Une posture et des valeurs communes

Mathilde : Vous venez de décrire l'impact que vous avez sur les personnes. Et vous, dans tout ça… est-ce que la réalité de terrain à Équijustice a changé quelque chose sur votre regard de criminologue?

Angélique : Et bien, je dirais qu'au début, tu penses qu'un "contrevenant", ça a un profil précis. Puis tu réalises que tout le monde est différent et que le travail est plus subtil.

Gabrielle : Tout à fait, tu as 100% raison. Et dans la réalité du terrain, il y a tellement de chaleur humaine. On prend du temps avec les gens.

Retour au sommaire

Le Beccaria

Retour au sommaire

Ça, on ne te l'apprend pas en classe!
Mais, pour être honnête, Équijustice n'a rien changé à qui je suis : elle a confirmé les valeurs que j'avais déjà. Ce milieu me permet d'appliquer une ouverture, une sensibilité, une vision humaine de la justice, ce vers quoi j'ai toujours tendu. Et, toi ?

Angélique : Même chose pour moi. Dans mes études, plusieurs collègues aspiraient à faire carrière dans des milieux très punitifs ou très légaux. Moi, je me suis toujours demandé : est-ce que la punition suffit ?
Je pense que ce qui nous amène à travailler à Équijustice, c'est parce que ça résonne déjà avec nos valeurs profondes. En criminologie et en justice réparatrice, on apprend qu'il faut faire avec la personne. Comme Gabrielle l'a dit, je pense que ça confirme qui on est et comment on agit en tant qu'intervenante et en tant que criminologue.

Gabrielle : Il y a quand même un mythe qui persiste et qui me fait tiquer. Il y a encore l'idée que le communautaire ne serait pas fait pour les « universitaires ». Quelquefois, j'entends encore que le communautaire, c'est du « monde qui n'ont pas nécessairement besoin d'études », contrairement aux criminologues qui travaillent dans les prisons ou dans les centres de réadaptation. Pour moi, ça n'a pas de sens. Au contraire, la justice réparatrice est un champ rigoureux, en pleine effervescence, qui exige une solide base théorique. Pour moi, la criminologie et la justice réparatrice vont très bien ensemble!

Mathilde : On a parlé de vos rôles et des valeurs qui sont importants pour vous. Pouvez-vous me dire ce qui vous motive le plus dans ce que vous faites ?

Gabrielle : C'est une grosse question! J'ai la conviction que, chaque jour, on change un petit quelque chose, mais bien réel, pour notre communauté. Je pense qu'offrir une possibilité de réparation, de sens et de dialogue, ça fait une différence. C'est ça qui me donne le goût de venir travailler.

Angélique : Un peu dans le même ordre d'idée, je suis vraiment motivée par les impacts positifs que j'ai nommés tantôt. Quand quelqu'un ne se définit plus par l'acte commis, pour moi, tout est là.

Mathilde : Pour finir, quel conseil donneriez-vous à des jeunes qui hésitent à devenir criminologues en justice réparatrice ?

Gabrielle : J'ai utilisé le mot « effervescent » tantôt, et c'est vrai! La justice réparatrice est un milieu vivant, en constante évolution. Ça bouge tout le temps, ça se redéfinit toujours un peu, c'est motivant. On a besoin de gens créatifs, engagés, qui cherchent du sens dans leur travail.

Angélique : En criminologie, on développe énormément de savoirs, on développe la pensée critique qui est très importante. Tout ça est pertinent, mais je n'ai qu'un conseil : allez sur le terrain! Respecter le rythme des personnes, s'ouvrir à elles… ça ne s'apprend pas du jour au lendemain. Ça s'apprend dans la vraie vie!

Conclusion

Ce dialogue entre Gabrielle et Angélique montre combien la criminologie trouve une place vivante en justice réparatrice : une pratique nourrie d'écoute, de sens, de rigueur, mais aussi d'humanité. Deux trajectoires différentes, un même engagement envers les personnes… et la conviction que chaque geste peut transformer quelque chose dans les trajectoires de justice dans la communauté.

Pour aller plus loin : consultez notre article « Criminologie et justice réparatrice : deux univers complémentaires »

Criminologie et justice réparatrice : deux univers complémentaires - Équijustice



Retour au sommaire

Retour au sommaire

Criminologue en milieu scolaire primaire : une pratique ancrée dans la prévention, l'accompagnement et le partenariat



Véronique D'Amours, criminologue
conseillère en rééducation
Centre de services scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup



Lorsque l'Ordre m'a approché afin de parler de mon rôle de criminologue en milieu scolaire, j'ai tout de suite accepté. Comme très peu de criminologues œuvrent dans ce secteur, je souhaite faire connaître notre contribution et démontrer la pertinence de notre expertise en milieu scolaire. J'espère que ce texte contribuera à cette reconnaissance.

Je travaille en milieu scolaire primaire depuis maintenant quatorze ans. J'ai été engagée comme **conseillère en rééducation**, mais je porte aussi mon titre de criminologue depuis quelques années. J'occupe un rôle similaire à mes collègues psychoéducateurs. Avant mon arrivée à l'école, j'ai travaillé treize ans à la protection de la jeunesse, ce qui m'a permis d'acquérir une solide expérience auprès d'enfants en difficulté d'adaptation et de leurs familles. Cette expérience a façonné ma manière d'assumer mon rôle au sein de l'école.

Bien que le terme criminologue évoque souvent la criminalité, mon travail en milieu scolaire repose avant tout sur la prévention, la compréhension des comportements et la promotion d'un climat sécuritaire et bienveillant.

Mes journées se suivent, mais ne se ressemblent jamais. Dans une même semaine, je peux animer des rencontres individuelles ou de sous-groupe, effectuer des observations en classe, ou encore offrir des ateliers de prévention. Je prévois également des moments où je circule dans l'école et dans la cour, particulièrement lors des transitions et des récréations, afin de soutenir les attentes comportementales et la régulation des élèves.

Je garde toujours du temps pour les situations urgentes — comme la gestion de crise — pour les suivis avec les enseignants, les parents et les partenaires ainsi que pour ma tenue de dossiers (notes évolutives, rapports, bilans). Je participe aussi aux plans d'intervention, aux discussions de cas et aux différents comités dédiés à la sécurité et au bien-être des élèves (ex. : comité sur la violence et l'intimidation).

Le volet préventif occupe une place centrale dans ma pratique. Je peux animer des ateliers en classe sur différents sujets (intimidation, gestion des émotions, compétence sociale, résolution de conflits ...) ou collaborer à la mise en place d'interventions universelles visant à soutenir le climat scolaire.

Mon approche repose sur l'analyse fonctionnelle du comportement, l'identification des facteurs de risque et de protection et la compréhension du contexte familial et scolaire des élèves. Les élèves qui me sont référés bénéficient d'un suivi individuel ou en sous-groupe selon leurs besoins. Certains élèves peuvent aussi m'être référés pour des interventions ponctuelles.

La gestion de crise fait aussi partie de mon rôle. Je planifie avec l'équipe-école des plans de prévention active pour les élèves plus vulnérables et je soutiens la mise en place de pratiques assurant un environnement sécuritaire. En tant que formatrice ITCA (intervention thérapeutique lors de conduites agressives), j'accompagne les équipes dans le développement de stratégies préventives, mais également, dans les interventions adaptées aux différentes étapes d'une crise. Le Ministère vient d'ailleurs de déposer son cadre de référence concernant les mesures de contrôle en milieu scolaire. Malheureusement, dans ce document, les criminologues ne sont pas reconnus comme des professionnels habilités à autoriser une mesure contraignante dans un

Retour au sommaire

Retour au sommaire

Cette responsabilité est plutôt réservée à d'autres spécialistes, notamment les psychoéducateurs, les psychologues et les ergothérapeutes. Pourtant, il me semble que notre expertise, particulièrement en matière d'évaluation de la dangerosité, devrait nous permettre d'être considérés tout aussi aptes que ces autres professionnels à exercer ce type de jugement.

Je collabore aussi étroitement avec l'équipe multidisciplinaire : éducateurs spécialisés, orthopédagogues, orthophonistes, psychologues, psychoéducateurs et direction afin de mieux comprendre la fonction des comportements et soutenir le jeune dans sa globalité. J'offre également du soutien et du rôle-conseil auprès de mes collègues (enseignant, éducateur spécialisé, éducateur service de garde) et je maintiens un lien avec les parents ainsi qu'avec les partenaires externes (CISSS, DPJ, CRDP, CRDI, pédopsychiatrie…).

Mon apport criminologique se distingue par l'analyse du risque et de la protection, la compréhension des trajectoires comportementales, la prévention de l'agression et l'utilisation d'interventions fondées sur les données probantes.

Je travaille auprès d'enfants du préscolaire et du primaire qui présentent des difficultés souvent multifactorielles et inscrites dans divers contextes (classe, cour, maison). Ces difficultés peuvent toucher, l'impulsivité, l'agressivité, l'autocontrôle, l'anxiété, les habiletés sociales (rigidité, faible mentalisation, faible tolérance à la frustration) et des événements de vie difficiles (deuil, violence, séparation, etc.).

L'objectif est de mettre en place des interventions qui stabilisent l'élève et le rendent disponible aux apprentissages.

Je m'inspire de plusieurs modèles complémentaires: les approches cognitivo-comportementales (pratique guidée, exposition graduée, techniques de relaxation..), l'analyse fonctionnelle du comportement (grille ABC, fonctions du comportement), la justice réparatrice en milieu scolaire (réparation, responsabilisation, rétablir le lien), l'approche développementale et attachement (co-régulation, routines prévisibles, relation d'attachement) et les pratiques sensibles aux traumas (modèle ARC-attachement-régulation-compétences). J'adapte constamment mes interventions pour les rendre concrètes, imagées et accessibles à un esprit d'enfant.

Mon rôle de criminologue s'inscrit donc en amont : il ne s'agit pas de parler de crimes, mais plutôt de comportements, de facteurs de risque, de facteurs de protection et, surtout, de prévention. L'impact de ce travail est avant tout préventif et se mesure par la diminution des comportements d'agression ainsi que par l'amélioration du climat scolaire.

Ainsi, en développant les compétences sociales et l'autocontrôle des élèves, et en travaillant à renforcer la cohérence entre leurs milieux de vie (école-famille), on réduit les risques de trajectoires d'escalade et on augmente les facteurs de protection, tout en favorisant un environnement plus sain, sécuritaire et bienveillant. Offrir aux jeunes des compétences socioémotionnelles, c'est leur transmettre des outils qui les accompagneront toute leur vie.

Évidemment, comme dans plusieurs milieux, les enjeux sont nombreux et les défis importants. L'augmentation de l'anxiété, la hausse des comportements d'agression et d'opposition chez les élèves, l'inclusion des jeunes neurodivergents, la diversité culturelle grandissante ainsi que la réalité numérique apportent leur lot de défis. Les besoins sont en constante croissance, alors que les ressources demeurent limitées. Les situations rencontrées sont de plus en plus complexes et nécessitent du temps de concertation, souvent compromis par les urgences du quotidien. Le personnel scolaire a également besoin d'être outillé et soutenu quant aux pratiques préventives probantes en gestion des comportements agressifs. L'apport des criminologues demeure méconnu en milieu scolaire, alors qu'il pourrait y jouer un rôle hautement bénéfique.

En terminant, si je devais offrir un conseil à une personne qui souhaite devenir criminologue en milieu scolaire, ce serait de se rappeler que derrière chaque comportement difficile se cache un besoin non comblé et que chaque comportement a une fonction. En cherchant à comprendre ce qui se trouve sous ces manifestations comportementales, nous pouvons mettre en place des interventions réellement adaptées aux besoins des élèves, leur permettant ainsi de se réaliser et d'atteindre leur zone proximale de développement.



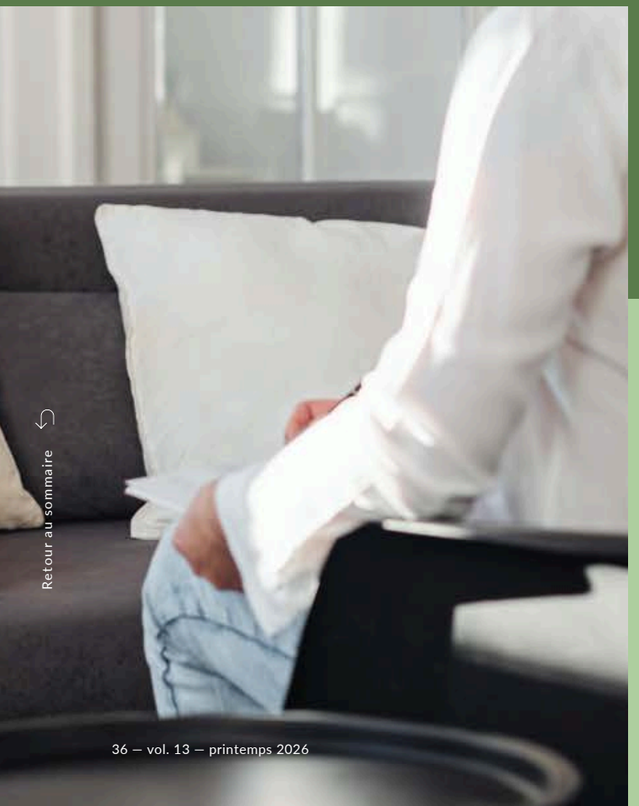
Retour au sommaire

Retour au sommaire

Travailler en maison de transition; être au cœur de l'action



Maude Dickner, criminologue
conseillère clinique
CRC Arc-en-Soi



Retour au sommaire



Pour les personnes incarcérées, le retour en communauté est une étape importante, voire déterminante de leur passage dans le système correctionnel. Il s'agit d'une opportunité de repartir sur de bonnes bases, mais cela peut également les confronter à des difficultés pouvant ébranler leurs bonnes intentions. Une transition graduelle entre la vie en établissement de détention et la vie en communauté est, pour plusieurs, essentielle pour bien vivre cette étape. C'est alors que l'existence des Centres résidentiels communautaires (CRC) trouve tout son sens. Les maisons de transition offrent des services d'hébergement, d'accompagnement et d'encadrement aux personnes adultes judiciarisées. Pour moi, travailler en CRC, c'est être au cœur de l'action dans le processus de réinsertion sociale des ex-détenus.

Depuis 2019, je suis conseillère clinique au CRC l'Arc-en-Soi, à Rivière-du-Loup. Nous hébergeons des hommes adultes qui purgent des sentences sous juridiction provinciale et fédérale. Nous sommes le seul établissement résidentiel communautaire dans tout le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie.

Bien que nos différents programmes internes portant sur la toxicomanie et la maîtrise de soi rejoignent une large clientèle, notre programme spécialisé en délinquance sexuelle nous a amenés à développer une compétence spécifique dans l'accompagnement des auteurs de délits à caractère sexuel.

Comme conseillère clinique, j'assure le suivi individuel d'un certain nombre des résidents, que je rencontre sur une base hebdomadaire. Dans le cadre de ces entretiens, j'explore avec eux les différentes sphères de leur vie (occupationnel, relations amicales, familiales et conjugales, vie personnelle et affective, santé, etc.) afin de mieux comprendre leur réalité et les enjeux auxquels ils sont confrontés. Selon leurs besoins, je les réfère à différents organismes afin qu'il puisse bénéficier de suivis spécialisés. Je peux également offrir une aide plus concrète pour remplir des formulaires ou les accompagner dans certaines démarches.

Considérant que je travaille directement dans le milieu de vie, je suis souvent aux premières loges des situations vécues par les résidents. Cela signifie de nombreuses interventions ponctuelles et impromptues. Être présente dans le quotidien des usagers permet la création d'un lien de confiance particulier qui se maintient, pour certains, au-delà de leur séjour. Je suis présente pour les bonnes et mauvaises nouvelles.

Je les accompagne dans la gestion de leurs émotions et leur résolution de problème face aux

Retour au sommaire

enjeux rencontrés. Ce faisant, nous sommes parfois confrontés à des situations de crise : résident intoxiqué, en psychose, qui adopte des comportements violents ou qui présente un risque suicidaire. Certaines interventions ont pour but d'assurer la quiétude du milieu de vie et promouvoir le vivre ensemble. Et oui, cela signifie parfois interférer lors de « chicanes de télécommandes ». Cet exemple se veut un peu caricatural, mais pas si loin de la réalité. Pendant leur séjour, les résidents sont confrontés à toutes sortes de situations, des plus banales aux plus complexes. L'environnement transitoire leur permet de travailler concrètement leurs facteurs de risque, tout en bénéficiant du soutien des intervenants. Ils peuvent alors mettre en application les notions apprises dans leurs différents suivis et évoluer dans leur plan d'intervention. C'est un des aspects que je préfère de mon travail; l'opportunité de voir les usagers cheminer et s'améliorer, un jour à la fois.

En dehors des interventions cliniques, une partie importante de mon travail consiste à la rédaction de notes chronologiques et de rapports de séjour, ainsi que la création de plans d'intervention. Je suis également appelé à traiter les demandes d'admission faites à notre organisme. Je dois évaluer la candidature selon plusieurs critères, dont la motivation de la personne incarcérée dans son processus de réinsertion sociale, la pertinence du projet de sortie ainsi que le risque qu'il représente pour notre milieu et la communauté.

La sécurité publique est notre mandat principal et je suis loin d'être la seule à contribuer à cette mission. Mes interventions se font en adéquations avec celles de mes collègues animateurs et surveillants qui sont présents au CRC sur les différents quarts de travail. Je suis également en étroite collaboration avec les agents de probation et de libération conditionnelle aux dossiers. Tous ensemble, nous analysons les comportements des résidents et les changements dans leur vie afin de déterminer s'il y a une augmentation du risque de bris de condition ou de récidive imminent. Puisque nos contacts avec les résidents sont quotidiens, un simple changement d'humeur peut être révélateur et une intervention en amont peut éviter une désorganisation. Considérant que notre équipe est multidisciplinaire et provenant de milieux professionnels variés, nos observations se complètent et permettent d'avoir un portrait plus complet.

Travailler dans un organisme en région vient avec certains défis. La rétention de personnel et le recrutement d'employés qualifiés sont des enjeux récurrents qui demandent l'implication de toute l'équipe du CRC pour assurer la continuité des services.

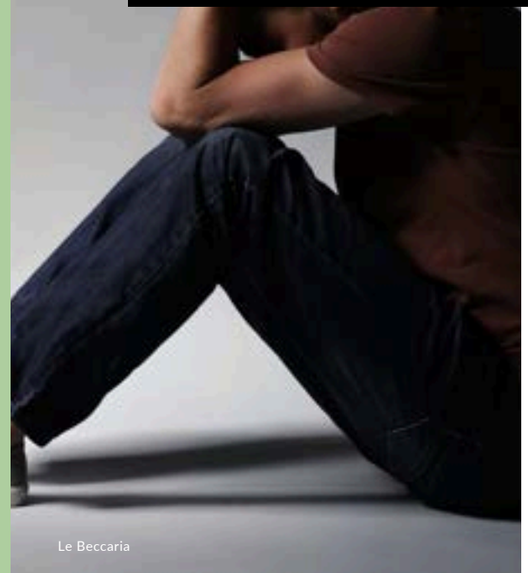
Dans un autre ordre d'idée, l'accès à des ressources spécialisées pour la clientèle peut être plus ardu selon les problématiques rencontrées. L'absence ou la grande distance avec ces organismes m'amène à devoir faire preuve de créativité et de débrouillardise pour répondre aux besoins d'intervention des résidents. Ces aptitudes, en plus d'avoir une grande capacité d'adaptation, sont selon moi des compétences indispensables pour tous criminologues. Nous devons constamment adapter nos interventions aux personnes rencontrées, toutes différentes les unes des autres, ainsi qu'aux types de délinquances, qui évoluent au rythme des enjeux sociétaux. C'est ce qui rend mon métier des plus passionnant, stimulant et enrichissant.

Retour au sommaire

Pratique criminologique en milieu psychiatrique spécialisé : entre évaluation du risque, réhabilitation et engagement clinique



Andréane Dodier, criminologue
cheffe de secteur et coordonnatrice des expertises pour délinquants dangereux ou à contrôler
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel



« Le criminologue en psychiatrie légale agit à l'interface de l'évaluation du risque, de la compréhension clinique et de la décision institutionnelle. »

« L'évaluation du risque n'a de sens que si elle s'inscrit dans une compréhension globale de la personne et de son parcours. »

L'exercice de la criminologie en milieu psychiatrique spécialisé s'inscrit à l'intersection de logiques cliniques, sécuritaires et sociales.

Retour au sommaire

À l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, cette articulation se concrétise au quotidien par la nécessité de concilier expertise criminologique, jugement clinique et responsabilité institutionnelle, plaçant le criminologue au cœur des dynamiques d'évaluation, de traitement et de gestion du risque.

À l'interne, le criminologue occupe un rôle stratégique et multifacette. Il évalue les risques de passage à l'acte, analyse les comportements criminels en lien avec des troubles mentaux sévères et participe activement aux décisions cliniques et institutionnelles.

Son mandat consiste non seulement à soutenir la réhabilitation et la réinsertion sociale des usagers, mais également à veiller à la protection de la collectivité, ce qui exige une approche rigoureuse et éthiquement nuancée.

Parcours et expertise

Œuvrant à l'Institut depuis près de dix ans, j'ai pu développer une expertise diversifiée à travers des affectations multiples. Mon parcours m'a conduite à intervenir auprès d'usagers adultes présentant des problématiques de déviance sexuelle, au sein des services externes — notamment le programme transition-réadaptation — et en unités de soins internes. Depuis près de trois ans maintenant, j'exerce des fonctions de gestion à titre de cheffe de secteur, et de coordonnatrice des expertises pour les délinquants dangereux ou à contrôler.

Une expérience particulièrement marquante de mon parcours a été mon affectation à l'unité pour femmes purgeant une sentence fédérale. J'y ai accompagné des détenues provenant des cinq pénitenciers canadiens, toutes présentant des besoins élevés en santé mentale et admises pour évaluation, stabilisation et/ou traitement. Ces trajectoires féminines, souvent jalonnées d'expériences de victimisation, de marginalisation et de détresse psychique, ont enrichi ma sensibilité clinique et souligné l'importance d'une approche humaniste. Cette dernière permet de reconnaître la personne au-delà de ses actes, tout en conservant une posture évaluative rigoureuse.

Cette pluralité de contextes d'intervention a consolidé ma capacité à adopter une vision intégrée des trajectoires criminologiques, articulant les dimensions cliniques, institutionnelles et sociales. Elle illustre également l'importance de comprendre la complexité du lien entre psychopathologie, comportements déviants et processus de réinsertion.

Évaluation et intervention clinique

La pratique interne du criminologue se fonde sur des évaluations criminologiques approfondies, qui vont bien au-delà d'une simple estimation actuarielle du risque de récidive. Il s'agit de décortiquer les mécanismes sous-jacents aux conduites criminelles, en prenant en considération les facteurs individuels, familiaux, sociaux et institutionnels.

Ces analyses alimentent la rédaction de rapports détaillés, constituant des outils décisionnels stratégiques dans les processus judiciaires et institutionnels.

Retour au sommaire

L'intervention mobilise plusieurs cadres théoriques et cliniques complémentaires. Les modèles cognitivo-comportementaux permettent de cibler et de restructurer les pensées et comportements à risque. L'approche comportementale dialectique est particulièrement pertinente auprès d'une clientèle présentant des difficultés de régulation émotionnelle, favorisant l'acquisition d'habiletés concrètes pour tolérer la détresse et réduire l'impulsivité. L'approche systémique offre une compréhension des dynamiques relationnelles et du contexte social dans lequel s'inscrit l'individu. Enfin, l'approche humaniste, essentielle dans ma pratique, reconnaît la dignité de la personne et son potentiel de changement, même dans des parcours complexes. Ces perspectives théoriques nourrissent l'élaboration de plans d'intervention individualisés, articulés autour des facteurs de risque et de protection.

Interdisciplinarité et coordination

Le criminologue opère au sein d'équipes multidisciplinaires composées de psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux, infirmiers et autres professionnels. Cette collaboration favorise une prise en charge globale, cohérente et contextualisée, intégrant à la fois la sécurité, la réhabilitation et le bien-être des usagers.

Dans ce cadre, le criminologue joue un rôle charnière, assurant l'articulation entre les objectifs thérapeutiques et les impératifs de sécurité. Les moments décisionnels critiques — tels que les permissions, transferts, démarches de réinsertion et recommandations — nécessitent une vigilance constante et une capacité à synthétiser des informations complexes. La coordination avec des partenaires externes (système judiciaire, services sociaux et communautaires) est également cruciale afin d'assurer la continuité et la cohérence des trajectoires de réhabilitation.

Une posture clinique entre empathie et rigueur

La pratique du criminologue repose sur un subtil équilibre entre empathie et rigueur analytique. Comprendre sans banaliser, évaluer sans réduire, accompagner sans se substituer : tels sont les principes qui guident l'action quotidienne. La satisfaction professionnelle découle souvent de la constance des progrès observés chez les usagers : meilleure gestion des émotions, réduction des comportements violents et réinsertion sociale réussie. Ces réussites, parfois fragiles, témoignent du potentiel de transformation et de l'impact concret de l'intervention criminologique.

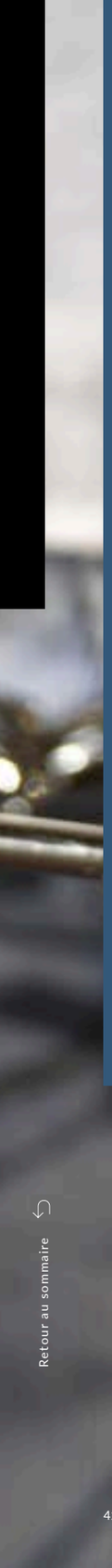
Conclusion

À l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, le criminologue œuvrant à l'interne occupe une fonction essentielle, au carrefour de la clinique, de l'évaluation du risque et de la sécurité publique. Cette pratique exige rigueur analytique, compétences relationnelles et engagement humain soutenu. Au-delà des outils et des cadres théoriques, elle repose sur une conviction fondamentale : même dans des contextes de grande complexité, le changement demeure possible. La rencontre avec l'humain dans sa vulnérabilité constitue, ultimement, la pierre angulaire de l'intervention criminologique.

Références

Andrews, D. A., & Bonta, J. (2010). The Psychology of Criminal Conduct.
Crocker, A. G., & Côté, G. (2015). La psychiatrie légale au Québec : enjeux et pratiques.

Retour au sommaire



Entre contrôle et accompagnement : le paradoxe de la réinsertion en délinquance sexuelle



Elisabeth Fortin, criminologue
CIVAS Estrie



Comme la criminologie est un domaine multidisciplinaire, elle offre aux criminologues la possibilité de s'investir dans différents champs d'expertise, dont celui de la délinquance sexuelle. C'est ce domaine précis que j'ai choisi en travaillant comme criminologue au CIVAS Estrie. Bien que ce champ soit de plus en plus présent dans l'espace public, il demeure encore méconnu, y compris au sein des milieux de la relation d'aide.

Travailler en délinquance sexuelle n'est pas synonyme d'être en accord avec les délits commis, mais plutôt de considérer les personnes dans l'ensemble de ce qu'elles sont, sans les réduire à leurs comportements.

Cette pratique implique un quotidien à la fois clinique et évaluatif, orienté vers l'accompagnement et la réinsertion, dans un contexte qui peut parfois être fortement contraignant.

En travaillant au CIVAS Estrie, je suis amenée à intervenir cliniquement auprès de personnes ayant commis des délits à caractère sexuel et auprès d'individus présentant des fantasmes sexuels déviants. J'offre d'abord des suivis individuels qui débutent par une évaluation rigoureuse, visant à identifier les besoins d'intervention, les facteurs de risque et de protection ainsi que le risque de récidive de mon client. Cette évaluation me permet d'orienter la suite de l'intervention en procédant, avec mon client, à la construction de son plan de changement dans lequel des objectifs cliniques ciblés sont définis. Le travail clinique s'articule ensuite autour de ces objectifs afin de soutenir un changement durable et réduire le risque de récidive de la personne que j'accompagne. Parallèlement aux suivis individuels, la clientèle du CIVAS Estrie participe aussi à un groupe de psychothérapie, que je coanime avec l'une de nos psychothérapeutes. Bien que cette modalité ne m'attirait pas particulièrement avant de débuter ma carrière, je me considère désormais comme une adepte de la thérapie de groupe. Dans mon organisme, nous travaillons à partir de la prémisse que la façon dont nos clients agissent en groupe est essentiellement la façon dont ils agissent dans leurs relations au quotidien. Ainsi, je trouve particulièrement intéressant d'observer leurs difficultés relationnelles s'activer en groupe et la manière dont ils les travaillent à l'aide des autres participants, dans le but de transposer leurs acquis dans leur vie de tous les jours.

Le travail en délinquance sexuelle est un champ de pratique que j'affectionne particulièrement. Toutefois, il serait trompeur d'omettre que cela vient aussi avec son lot de contraintes. Comme mentionné précédemment, mon travail repose principalement sur l'accompagnement et la réinsertion de ma clientèle. Or, nous sommes fréquemment confrontés à des conditions légales imposées qui complexifient, voire entravent, le travail clinique. Bien que je reconnaisse l'utilité de ces conditions, notamment en matière de protection du public, celles-ci peuvent parfois entrer en contradiction directe avec les objectifs mêmes de la réinsertion.

Cette réalité s'observe dans une grande partie de mes suivis, dont celui de Jean (nom fictif), un homme que j'ai accompagné en suivi pendant près de 2 ans et qui avait commis des délits de possession de matériel d'exploitation sexuelle d'enfants (MESE). L'un des objectifs de son plan de changement consistait à travailler son aisance à ressentir et tolérer certaines émotions. Dans cette optique, je lui ai suggéré de visionner un film susceptible de provoquer ces émotions et de porter une attention à son vécu. Or, après qu'il ait demandé à son agente de probation, il s'est avéré que Jean ne pouvait pas accéder à une plateforme de divertissement telle que Netflix, en raison de la façon dont sa condition légale lui interdisant l'accès à Internet était formulée. La restriction de l'accès à Internet s'inscrit dans une logique de protection du public cohérente avec la nature des délits de Jean. Toutefois, l'absence de nuance de cette condition, sans distinction entre les usages à risque et ceux pouvant

Retour au sommaire

Retour au sommaire

soutenir l'intervention clinique, peut aussi en réduire la pertinence sur le plan de la réinsertion.

Par ailleurs, Jean présentait également des difficultés importantes à entrer en relation avec les femmes, une réalité fréquente au sein de la clientèle en délinquance sexuelle et reconnue comme un facteur de risque à la récidive sexuelle (Hanson et Bussière, 1998; Hanson et Morton-Bourgon, 2004). Ainsi, après avoir travaillé sur ses habiletés relationnelles, Jean était prêt à entrer en relation avec une femme.

Toutefois, demander à une personne de développer des habiletés relationnelles dans un contexte où les occasions de relations sont presque inexistantes peut être un réel défi.

Dans le cas de Jean, celui-ci n'avait pas accès à Internet, ne pouvait se rendre dans des lieux considérés comme des parcs ni fréquenter des endroits où, bien que la présence d'adultes soit tout à fait appropriée, des mineurs sont susceptibles de se trouver, et ce, même lorsqu'il était accompagné d'une personne au courant de ses délits. Il lui était également interdit de fréquenter des bars, malgré l'absence actuelle ou passée de problématique de consommation. Dans un tel contexte, les occasions de socialisation deviennent extrêmement restreintes. Or, cette réalité complique le travail de facteurs pourtant reconnus comme centraux dans la prévention de la récidive sexuelle.

Les exemples présentés ici ne sont pas des cas isolés, pas plus que Jean ne l'est. Ils reflètent néanmoins le quotidien auquel sont confronté.e.s les professionnel.le.s œuvrant en délinquance sexuelle. En travaillant auprès d'une clientèle judiciarisée, je reconnais que le contrôle est un élément majeur pour la protection du public. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue l'objectif de la réinsertion, qui peut être considérablement freiné lorsque les professionnel.le.s impliqué.e.s ne partagent pas une vision commune de ce double mandat. Il m'apparaît alors essentiel de renforcer la concertation et d'adopter une compréhension partagée des rôles de chacun.

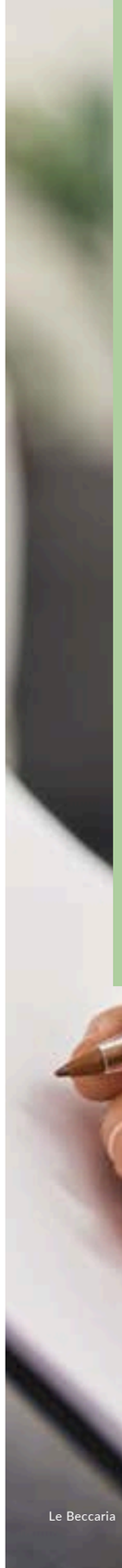
Accompagner dans la réinsertion implique parfois de se demander non seulement si une condition protège, mais aussi si elle permet réellement le changement que l'on souhaite voir émerger.

Sources

Hanson, R. K., et Bussière, M. T. (1998). Predicting relapse: A meta-analysis of sexual offender recidivism studies. Journal of Consulting and Clinical Psychology, 66(2), 348-362.

Hanson, R. K., et Morton-Bourgon, K. E. (2004). Predictors of sexual recidivism: An updated meta-analysis. Public Safety and Emergency Preparedness Canada. https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/2004-02-prdctrs-sxl-rcdvsm-pdtd/index-en.aspx

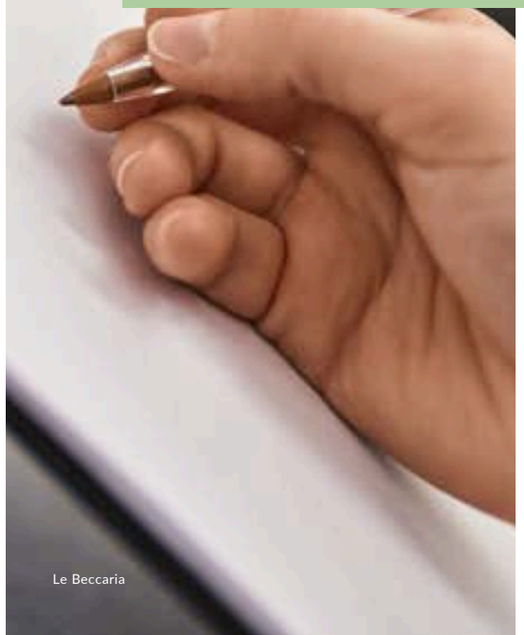
Retour au sommaire



Dans les coulisses de la direction générale : faire vivre la mission de l'Ordre au quotidien



David Henry, criminologue
directeur général et secrétaire
OPCQ



Le Beccaria

Lorsqu'on pense à l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, on pense spontanément à sa mission fondamentale : la protection du public. On pense aussi à l'encadrement de la profession, à la qualité de la pratique, à la déontologie, à l'inspection professionnelle ou encore à l'admission à la profession. Mais derrière ces grandes fonctions, il y a aussi un travail quotidien, souvent discret, qui permet à l'Ordre d'exercer pleinement son rôle. C'est précisément dans cet espace que s'inscrit la direction générale.

Retour au sommaire

Être directeur général et secrétaire d'un ordre professionnel, c'est d'abord assumer une responsabilité de cohérence.

Il faut s'assurer que les orientations du conseil d'administration se traduisent concrètement dans les actions de la permanence, que les obligations prévues au Code des professions et à la réglementation de l'Ordre soient respectées, que les mécanismes de gouvernance fonctionnent adéquatement et que les décisions prises gardent toujours en toile de fond l'intérêt du public. Ce rôle exige une vue d'ensemble, une grande rigueur et, surtout, la capacité de relier les enjeux administratifs aux réalités très humaines de la pratique criminologique.

Concrètement, mes activités comme directeur général sont très diversifiées. Une partie importante de mon travail consiste à accompagner le conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités. Cela implique la préparation des séances, le suivi des décisions, le soutien aux différents comités, la mise en œuvre des priorités stratégiques et le respect des meilleures pratiques de gouvernance. Un ordre professionnel ne peut remplir sa mission sans une structure décisionnelle solide, claire et bien soutenue. À cet égard, la direction générale agit comme un point d'ancrage entre la vision du conseil d'administration et l'action quotidienne de l'organisation.

Une autre dimension importante de mon travail concerne l'encadrement des activités de la permanence. L'Ordre est une organisation à taille humaine, ce qui exige agilité, polyvalence et sens des priorités. Mon rôle consiste donc aussi à soutenir l'équipe, à coordonner les dossiers, à assurer le bon fonctionnement administratif de l'Ordre et à veiller à ce que nos ressources soient utilisées de manière cohérente avec notre mission. Dans un petit ordre, chaque geste compte. Chaque amélioration de processus, chaque outil développé, chaque clarification apportée à une procédure peut avoir un impact concret sur la qualité des services rendus aux membres et, ultimement, sur la protection du public.

Je consacre également une part importante de mon temps aux dossiers professionnels et réglementaires. Cela peut prendre la forme d'échanges avec les chargées d'affaires professionnelles (admission, inspection, pratiques professionnelles) de l'Ordre, de travaux sur de futurs règlements, d'une veille des changements législatifs, notamment au Code des professions, de réflexions et d'analyses de l'environnement externe de l'Ordre, etc. Ces dossiers demandent souvent un travail patient, technique et peu visible, mais ils sont essentiels. Un ordre professionnel doit continuellement s'ajuster à l'évolution des milieux de pratique, des besoins sociaux et des attentes du public, tout en restant fidèle à son cadre légal et à sa mission.

Le rôle de la direction générale comporte aussi une dimension de liaison et de représentation. L'Ordre n'évolue pas en vase clos. Il entretient des liens avec l'Office des professions du Québec, le Conseil interprofessionnel du Québec, les autres ordres professionnels, les milieux universitaires, les employeurs, les partenaires institutionnels, ainsi qu'avec différents acteurs du secteur communautaire et du réseau public. Dans ce contexte, je suis appelé à porter la voix de l'Ordre, à expliquer la contribution spécifique des criminologues, à faire valoir les enjeux qui touchent la profession et à entretenir des collaborations utiles à son développement. Cette fonction de représentation est importante, car la reconnaissance d'une profession se construit aussi par sa capacité à participer aux grands débats et à faire connaître son expertise.

Une autre part importante de mes responsabilités concerne la gestion financière de l'Ordre. À titre de directeur général, je dois veiller à une utilisation rigoureuse, prudente et stratégique des ressources financières de l'organisation. Cela implique la préparation et le suivi du budget, l'analyse des dépenses, la planification financière à moyen terme ainsi que le soutien au comité de finance et d'audit et au conseil d'administration dans leurs prises de décision. Dans un ordre professionnel de taille modeste comme le nôtre, chaque dépense doit être réfléchie en fonction de sa pertinence, de sa valeur ajoutée et de son arrimage avec notre mission de protection du public. Il ne s'agit pas seulement d'assurer un équilibre budgétaire, mais aussi de faire des choix responsables qui permettent à l'Ordre de remplir ses obligations, de maintenir la qualité de ses services et de soutenir ses priorités de développement dans un contexte de ressources limitées.

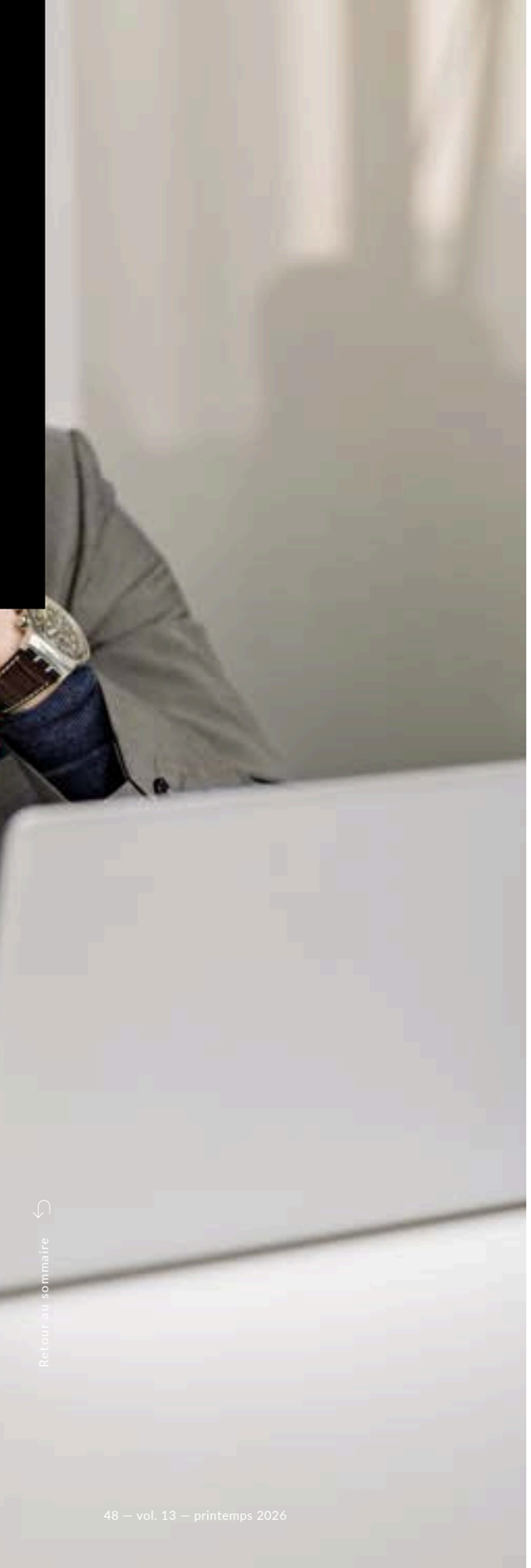
À cela s'ajoute tout le travail de communication, qui occupe une place croissante grâce à notre chargée des communications. Informer les membres, vulgariser certains enjeux, présenter les travaux de l'Ordre, faire connaître la profession et contribuer à une meilleure compréhension du rôle des criminologues dans la société font désormais partie intégrante de nos responsabilités. Que ce soit par l'infolettre, les prises de position, le site web, les réseaux sociaux ou la revue Beccaria, il est essentiel de maintenir un dialogue vivant avec nos membres et avec le public. À mes yeux, une communication claire, crédible et accessible n'est pas un élément accessoire de la mission d'un ordre; c'est une condition de sa pertinence.

Parmi les activités qui me mobilisent particulièrement, il y a aussi tout ce qui touche au rayonnement de la profession. Les criminologues interviennent dans une grande diversité de milieux et auprès de clientèles variées. Leur contribution est souvent déterminante, mais parfois encore insuffisamment connue. Il est donc important que l'Ordre participe à mieux faire comprendre leur apport, leur expertise et leur rôle spécifique dans l'écosystème des services sociaux, de la justice, de la santé mentale, de la prévention et de la réintégration sociale. Cela se traduit par différents projets, événements, partenariats et initiatives publiques qui visent à mettre en lumière la richesse et la complexité de la profession. C'est dans cet esprit que des projets porteurs comme la Semaine québécoise de la criminologie ou encore notre congrès aux deux ans prennent tout leur sens. Ces espaces permettent non seulement de faire rayonner la criminologie, mais aussi de rassembler les membres, de stimuler la réflexion collective et de renforcer le sentiment d'appartenance à une profession dynamique et en évolution.

Cela dit, au-delà des dossiers, des réunions, des règlements et des représentations, ce qui donne son sens à mon travail demeure profondément humain. Être directeur général de l'OPCQ, c'est contribuer à créer les conditions qui permettent aux criminologues d'exercer leur profession avec compétence, intégrité et confiance. C'est travailler en arrière-scène pour que l'Ordre soit à la fois rigoureux dans son encadrement, pertinent dans ses interventions et proche des réalités vécues sur le terrain. C'est aussi accepter une responsabilité exigeante : celle d'agir comme gardien d'un équilibre délicat entre l'encadrement professionnel, le soutien à la pratique, la saine gouvernance et le développement d'une profession encore en construction. Dans cet équilibre, il ne s'agit

Retour au sommaire

Retour au sommaire



jamais de choisir entre la protection du public et le soutien aux membres. Il faut plutôt comprendre que l'un ne va pas sans l'autre. Plus une profession est bien encadrée, mieux soutenue et mieux comprise, plus elle est en mesure de remplir pleinement sa fonction sociale.

À plusieurs égards, je me reconnais d'ailleurs dans le travail de nombreux criminologues qui occupent des fonctions de gestion.

Comme eux, je dois naviguer entre les impératifs administratifs, les enjeux humains, les responsabilités organisationnelles et la nécessité de prendre des décisions éclairées dans des contextes parfois complexes. Le cadre est différent, bien sûr, mais cette réalité de gestion, d'accompagnement et de mobilisation autour d'une mission commune me semble profondément proche de celle que vivent plusieurs criminologues dans leur milieu.

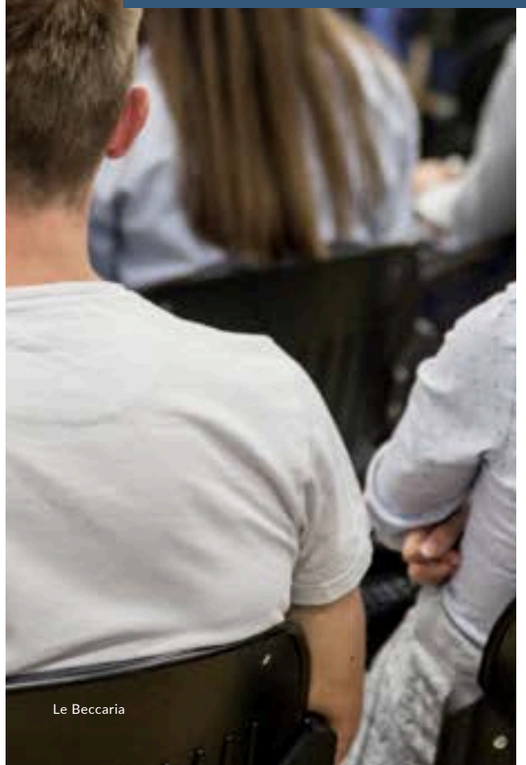
En définitive, mes activités comme directeur général sont multiples, mais elles convergent toutes vers un même objectif : faire vivre concrètement la mission de l'Ordre. Derrière chaque dossier traité, chaque comité soutenu, chaque projet lancé et chaque communication diffusée, il y a cette conviction que les criminologues ont un rôle essentiel à jouer dans la société québécoise.

Retour au sommaire

Quand former aujourd'hui, c'est influencer demain



Nadia Lachance, criminologue enseignante
Collège Ahuntsic



Après 25 années de loyaux services auprès d'un CIUSSS sur l'Ile de Montréal, à l'intérieur d'un « centre jeunesse » comme j'ai toujours continué à dire (avec un petit soupçon de rébellion… ceux qui savent, comprennent!); j'ai tiré ma référence depuis 3 ans. J'avais besoin de défis, de me sentir valorisée et reconnue et aussi de continuer à faire une différence auprès de la jeunesse, mais d'une autre manière. Quoi de mieux alors que d'utiliser cette expérience acquise au fil de ces nombreuses années pour donner au suivant et transmettre mon « savoir »? Direction l'enseignement collégial! Un rêve de petite fille!

Tout d'abord, pour enseigner en techniques de criminologie, un baccalauréat est nécessaire, en

Retour au sommaire

criminologie ou en droit, le plus possible, évidemment! Être membre de l'Ordre est aussi un énorme atout, mais pas une obligation.

Petit aparté ici sur la terminologie "techniques de criminologie". Cette technique est celle d'intervention en délinquance, qui a été nouvellement revampée, et ce, afin de rehausser la reconnaissance du programme auprès de certains milieux de stage possibles et de refléter la complexité réelle du travail d'intervention.

Les personnes étudiantes y apprennent à: comprendre le fonctionnement humain, le crime et le système judiciaire, comment intervenir (techniques, stratégies et approches), développer l'éthique et la posture professionnelle.

J'ai débuté auprès des étudiants à l'AEC (attestation d'études collégiales) en techniques policières. Oui, cette technique est aussi accessible pour nous, car cette formation comprend des cours de criminologie (et aussi de droit, qui sont enseignés par des avocats ou des notaires). Cette formation, plus intensive, sans cours de la formation générale (français, éducation physique, anglais, philosophie) est très souvent composée d'adultes en réorientation de carrière. J'y ai enseigné durant 1 année, et ce, en continuant d'assumer mon rôle d'adjointe clinique au sein de mon équipe d'intervenants en réinsertion sociale auprès des jeunes contrevenant.es. (au CIUSSS). Une criminologue, ça doit tout de même continuer à manger, n'est-ce pas?

Depuis, j'ai intégré l'équipe d'enseignant.es au régulier. Je n'ai jamais autant travaillé! Non pas que ce n'était pas le cas ou que c'était facile dans mon rôle précédent, mais j'intègre un nouveau milieu et je dois refaire ma crédibilité.

Je dois surtout faire preuve d'autonomie professionnelle et structurer mes cours, de la semaine 1 à 15, chaque session (environ 2 cours différents par session), et ce, en m'appuyant sur des plans cadres comprenant des objectifs bien précis et qui viennent du ministère.

C'est parfois à ce moment-là que la pédagogie fait défaut et que les collègues sont nécessaires! De grands défis… surtout que l'autonomie professionnelle n'est pas ce qui est au-devant de la scène dans une grosse boîte comme un CIUSSS! J'ai dû me faire à l'idée rapidement que je pouvais être libre de procéder comme je voulais et faire preuve de créativité enfin (en répondant aux exigences du ministère de l'Éducation évidemment!). Wow, mais quel revirement rafraîchissant!

Parlant de rafraîchissant… mais qu'elle joie de côtoyer une jeunesse pas délinquante (sauf exception, bien sûr!), qui a le goût de te côtoyer, qui a soif d'apprendre (au point de boire tes paroles parfois) et que tu vois déployer ses ailes durant 3 belles années, parfois 4, pour certains!

La politesse, la bienveillance, la persévérance, les rires à la cafétéria, les amitiés qui s'y forment sont ce qui fait de ce milieu un endroit où il me fera grandement plaisir de terminer ma carrière

(ce n'est pas pour tout de suite, mais il faut y penser!).

J'ai choisi d'enseigner dans les 2 techniques, soit de criminologie et policière. Je trouve cela passionnant d'en apprendre sur le métier de policier, soit en m'appropriant le contenu de mes cours ou en côtoyant mes collègues policier.es ou à la retraite. Comme je suis avant tout une intervenante, c'est très intéressant de voir une autre vision de l'intervention auprès des délinquants ou de personnes vulnérables. Les cours de communication, de santé mentale, de jeunes en difficulté et délinquance, de crise, de processus judiciaire ou de notions de criminologie appliquées au travail policier, nous sont réservés (notez ici que les titres de cours peuvent diverger d'un collège à l'autre, mais on y retrouve tout de même le même genre de sujet). Les deux techniques regroupent des étudiants relativement différents. D'un côté, la performance, le port de l'uniforme et les « madame » à profusion et de l'autre, un désir de changer le monde, d'être en alliance thérapeutique et d'aider les gens qui en ont besoin. Ne croyez pas ici que je dis qu'ils ne sont pas interchangeables évidemment, ce sont des généralités.

Contrairement à une rumeur persistante, la tâche d'enseigner ne nous permet pas d'être « en congé tout l'été », d'avoir 1 mois de congé durant le temps des Fêtes pour voyager ou d'avoir plus de fériés que la moyenne des gens, au contraire, je dirais qu'entre août et juin, les congés se font rares et que l'été débute autour du 15 juin et se termine le 15 août (ou avant). Les fériés servent régulièrement à corriger, répondre aux courriels et/ou préparer les cours. Pour une débutante comme moi, les week-ends aussi! Aucune intention ici de me plaindre des conditions de travail, je considère être tout de même privilégiée.

Le seul hic actuellement, c'est que la permanence ne sera pas à court terme. Je quitte donc un emploi stable pour une insécurité. Bien que je ne sois pas inquiète du tout de travailler chaque session (selon ma position dans l'ancienneté et les besoins actuels), c'est néanmoins déstabilisant un brin. Je suis cependant immunisée contre cette inquiétude, cela aura pris presque 9 ans au CIUSSS pour avoir un simple temps partiel! C'était juste après les baby-boomers que j'entrais sur le marché du travail, n'est-ce pas?

J'ajouterais aussi que les décisions du gouvernement concernant la coupe de 150 millions dans le milieu collégial me portent à réfléchir sur l'importance accordée à ces formations nécessaires au bon roulement de la société, mais j'y crois et je veux y participer! Ça prend des têtes blanches pour former ces Z!

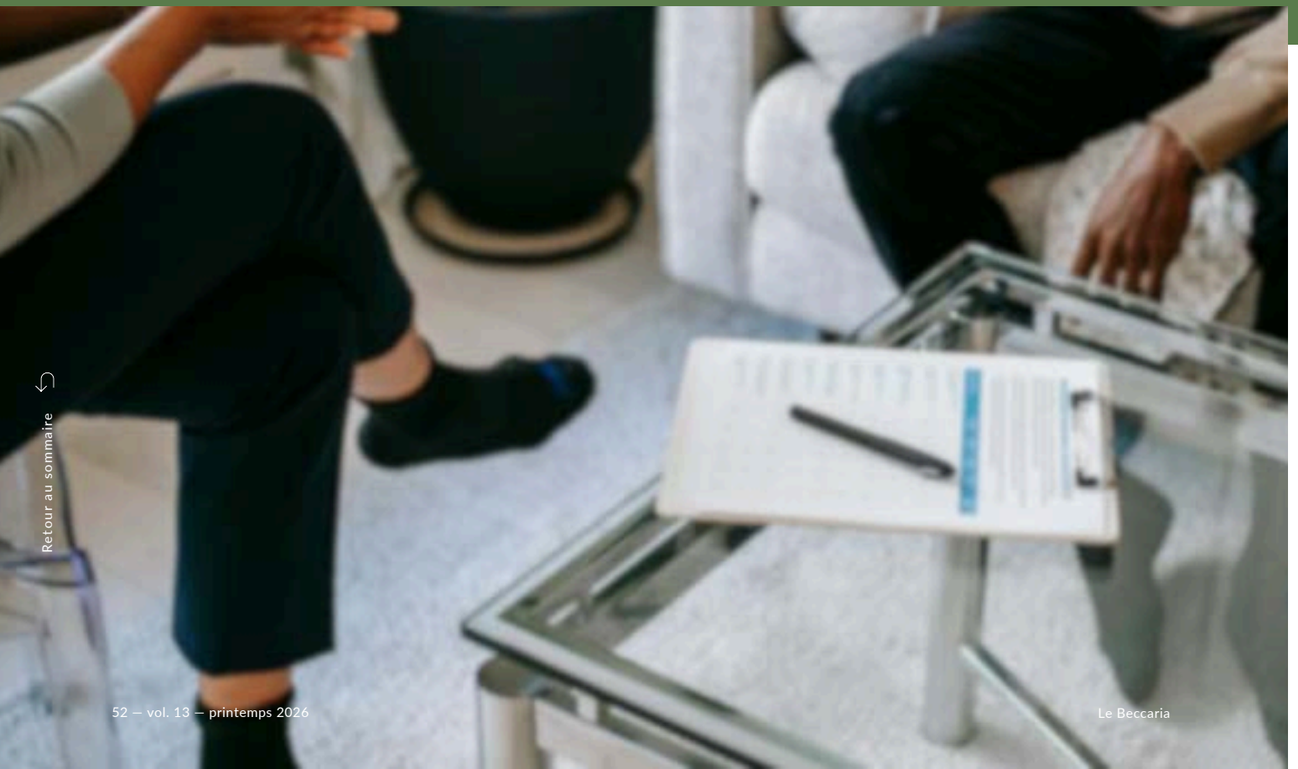


Retour au sommaire

Déployer des programmes innovants pour les jeunes



Valérie Lefrançois, criminologue
Boscoville





En tant que criminologue, j'occupe actuellement le poste d'agente de déploiement pour Boscoville, un organisme à but non lucratif qui développe et implante des programmes de prévention et d'intervention psychosociaux destinés aux jeunes afin d'outiller et améliorer les pratiques des personnes intervenantes. Nos programmes sont basés sur des données probantes et sont développés par notre équipe multidisciplinaire (criminologues, travailleurs sociaux, psychoéducateurs) en collaboration avec des personnes chercheuses de différentes universités afin d'avoir des programmes qui répondent aux meilleures pratiques. De plus, l'ensemble des programmes sont réfléchis en partenariat avec les milieux qui recevront nos programmes, la voix du terrain est très importante.

En tant qu'agente de déploiement, ma tâche principale est de former et accompagner les milieux dans lesquels mes programmes sont implantés. Nous ne travaillons pas directement avec les jeunes, mais bien avec les personnes intervenantes qui offriront nos programmes à leur clientèle. D'ailleurs, nos milieux d'implantations sont variés : milieux scolaires, communautaires, réseau de la santé et des services sociaux. Comme chaque implantation est unique, mon rôle est de les accompagner dans leurs changements de pratiques de manière positive et constructive. C'est donc une combinaison de compétences cliniques, de transfert de connaissances et de gestions du changement que j'utilise dans le quotidien pour implanter les programmes. Ainsi, je m'assure que le changement apporté dans le milieu puisse être pérenne dans le temps.

Retour au sommaire

Retour au sommaire

J'ai la chance de collaborer sur différents programmes à Boscoville. Le programme Pingouin, destiné aux enfants âgés entre 6 et 12 ans et Polaris, destiné aux adolescents et adolescentes de 12 à 18 ans (Pingouin-Polaris) vise à implanter dans les unités de vie des centres de réadaptation au Québec, une approche sensible au trauma. Les deux modèles théoriques utilisés dans le cadre du programme sont ; le modèle ARC (attachement, régulation et compétence) et le modèle SCP (soutien au comportement positif) qui vient en quelque sorte opérationnaliser le modèle ARC dans le vécu éducatif partagé.

L'implantation du programme Pingouin-Polaris, un changement structurel.

L'objectif du programme Pingouin-Polaris est d'amener les intervenants et les organisations à adopter une approche sensible au trauma afin de faire face à la complexité des jeunes qu'ils accompagnent, éviter la réactivation des traumas, développer la résilience chez les jeunes et offrir des outils et des moyens qui leur permettront d'agir positivement avec leur environnement

Dans l'accompagnement du programme, on vise à créer un espace de réflexion collective, où l'on peut remettre en question certaines pratiques, favoriser l'empathie, et développer une posture professionnelle fondée sur la curiosité et la compréhension de l'autre. En bref, nous accompagnons les équipes à comprendre comment les jeunes sont impactés par leur histoire de vie traumatique. D'autre part, nous pouvons les outiller davantage sur des interventions adaptées à leurs jeunes derrière une lunette sensible au trauma. L'idée derrière ça, c'est de comprendre l'humain devant soi et c'est essentiel pour adapter nos interventions aux besoins réels des enfants. Dans le programme Pingouin-Polaris, ce qu'on fait également et qui est très important, c'est de soutenir les intervenants. Une sensibilisation sur le trauma vicariant est faite afin qu'ils puissent comprendre l'importance de prendre soin d'eux malgré un contexte de travail à haut risque de potentiel traumatique. Ça consiste également à sensibiliser les organisations à mettre en œuvre des politiques soutenantes pour le personnel en centre de réadaptation. Ainsi, l'intervention se fait au niveau individuel, soit par l'apprentissage de nouveaux contenus théoriques, au niveau des équipes en créant une cohésion d'équipe et au niveau institutionnel, notamment en soutenant l'élaboration de nouvelles politiques.

Quant au programme Le Groupe de réflexion sur les drogues (GRD), il s'agit d'un programme de prévention ciblé de 6 à 8 jeunes, visant la réduction des méfaits liés à l'usage de drogues chez les jeunes. L'objectif du programme est d'améliorer la qualité de vie des adolescents et adolescentes et leur sentiment de bien-être tout en adoptant des comportements moins risqués en lien avec sa consommation et se responsabiliser, notamment en allant chercher des informations justes et véridiques en lien avec le monde des substances psychoactives. Les références théoriques du programme sont basées sur la réduction des méfaits, la loi de l'effet, l'approche motivationnelle et l'approche cognitivo-comportementale. Ultimement, un des objectifs est aussi de favoriser la motivation à utiliser des services spécialisés en toxicomanie.

Introduire de nouvelles façons d'intervenir et de réfléchir aux interventions peut être confrontant et bousculant. Il faut s'assurer d'avoir une posture bienveillante.

Enjeux et défis

Dans mon travail, un des principaux défis est lié aux changements de pratiques, soit le fait d'introduire de nouvelles façons d'intervenir et de réfléchir sur les interventions. Cela peut parfois bousculer les repères des intervenants ou même parfois, les confronter à leur sentiment de compétence. Il est donc essentiel d'adopter une posture bienveillante et d'amener les informations avec délicatesse afin de favoriser l'adhésion au changement. Aussi, le manque de supervision clinique peut engendrer d'autres difficultés et résistance dans l'implantation de nouvelles pratiques.

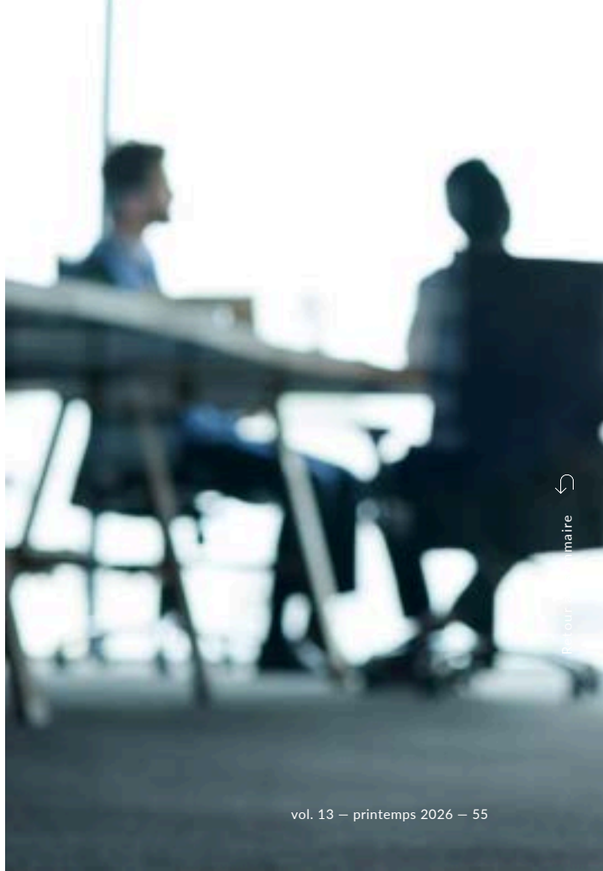
Un autre enjeu majeur est de naviguer entre les volontés de changement exprimées par les milieux et leur capacité réelle à absorber ces transformations. Le réseau de la santé et des services sociaux est une structure complexe, souvent lente à bouger. Cela demande une grande patience, une écoute constante et une capacité à ajuster le rythme du déploiement pour assurer un changement durable et cohérent. Il faut parfois accepter que les résultats prennent du temps à émerger, tout en gardant le cap sur les objectifs à long terme.

Conseil à un ou une futur.e criminologue

La criminologie, c'est bien plus que le milieu carcéral. Nous avons un champ d'expertise large et méconnu. Quand j'étais à l'université, je ne croyais pas que le travail que je fais actuellement était possible. Être criminologue, c'est aimer l'être humain dans son ensemble et de pouvoir avoir un impact significatif dans la vie des personnes concernées.

Liens pertinents :

https://www.boscoville.ca/
https://www.boscoville.ca/services/programmes/pingouin-polaris/
https://youtu.be/WWTO2iM7NWc?si=xjwGsfN2yTqUMm5x



Retour au sommaire

Agir en défense collective et promotion des droits des personnes victimes d'infractions criminelles



Karine Mac Donald, criminologue
directrice générale
Plaidoyer Victimes



Claudie Rémillard, criminologue
chargée des activités de formation et des événements
Plaidoyer Victimes

Depuis plus de 40 ans, Plaidoyer Victimes s'engage dans la défense collective et la promotion des droits et intérêts des personnes victimes d'infractions criminelles. L'organisme œuvre à l'avancement des droits collectifs par des activités de représentation, de sensibilisation, d'information et de formation, avec pour objectifs de rendre ces droits accessibles, respectés et assortis de recours effectifs.

À titre de criminologue et directrice générale d'un organisme à but non lucratif, mon rôle s'inscrit dans une gestion globale, stratégique et organisationnelle des activités afin de soutenir efficacement notre mission.

Je suis imputable du bon fonctionnement de l'ensemble des opérations, incluant la gestion administrative et stratégique. Mes journées sont ainsi ponctuées de tâches variées : gestion de projets, supervision des ressources humaines, planification stratégique et suivi budgétaire. Une attention particulière est portée à la gestion financière, dans un contexte où le financement à la mission demeure insuffisant, ce qui implique l'élaboration et le dépôt de demande de subventions afin d'assurer la stabilité et la pérennité de l'organisme, ainsi que le maintien de conditions favorables à la réalisation de sa mission et à la stabilité des emplois.

J'entretiens également des relations soutenues avec différents paliers gouvernementaux et partenaires institutionnels. Dans une perspective d'action politique non partisane, je participe à des travaux parlementaires, notamment par la présentation de mémoires à l'Assemblée nationale ou au Sénat. Ces interventions visent à faire valoir notre expertise et à s'assurer que les projets de loi tiennent compte des droits des personnes victimes, notamment ceux reconnus par la Charte canadienne des droits des victimes.

Le travail repose largement sur la collaboration et la concertation avec de nombreux partenaires partageant les mêmes préoccupations.

Il se traduit notamment par des échanges avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), ainsi que par une participation à divers comités et tables de concertation, dont, pour n'en nommer que quelques-uns, la Table de concertation en violence conjugale de Montréal, la Table nationale de consultation sur la mise en place d'un projet pilote de tribunal spécialisé et la Table de concertation sur les agressions à caractères sexuels de Montréal. À cela s'ajoute un réseau de membres regroupant plus de 200 personnes et organismes issus du milieu communautaire ainsi que des secteurs de la justice, de la sécurité publique, de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de la recherche, tous préoccupés par la question des personnes victimes. Ce réseau vise à rassembler une communauté engagée, à soutenir le développement de formations et d'outils d'information répondant aux besoins des personnes victimes, de leurs proches et des professionnelles et professionnels qui les accompagnent, ainsi qu'à demeurer à l'affût des changements législatifs et de l'évolution des services qui les concernent.

Dans ce contexte, certaines périodes de l'année se révèlent particulièrement exigeantes. Une vigilance constante est nécessaire afin de suivre les projets de loi en cours et d'intervenir rapidement dans le cadre de consultations ou de travaux parlementaires. La Semaine nationale des victimes et survivants d'actes criminels, en mai, constitue un moment clé pour mettre de l'avant les droits des personnes victimes. Le printemps représente toutefois la période la plus intensive, coïncidant avec la fin de l'année financière, la reddition de comptes, la production du rapport annuel, l'évaluation du plan d'action ainsi que la planification stratégique et budgétaire pour l'année suivante.

Malgré ces exigences, ce qui me motive profondément dans mon travail est la possibilité d'exercer une influence concrète sur le parcours des personnes victimes au sein du système de justice.

Après plusieurs années comme intervenante auprès des personnes victimes, j'ai constaté à quel point l'aide directe, bien qu'essentielle, se heurte parfois aux limites du système. Ce sentiment d'impuissance devant certaines injustices a orienté mon parcours vers un rôle davantage axé sur le changement structurel.

Retour au sommaire

Retour au sommaire

Aujourd'hui, j'ai l'opportunité d'agir en amont, en contribuant à l'amélioration des pratiques et des lois, en conseillant les décideurs publics, en participant aux consultations et en plaidant pour un meilleur accès à la justice et un respect accru des droits des personnes victimes. Bien que des défis importants subsistent, chaque avancée, même modeste, représente un pas significatif vers une meilleure reconnaissance de leurs droits.

Ce travail comporte toutefois des défis importants. L'un des principaux réside dans la difficulté à traduire les droits en changements concrets et applicables. Bien que l'adoption de la Charte canadienne des droits des victimes, en 2015, constitue une avancée importante, elle ne prévoit pas de recours exécutoires en cas de non-respect, limitant ainsi sa portée réelle. De plus, le système de justice évolue lentement, en raison de sa complexité et de son cadre législatif, ce qui rend les transformations longues et parfois difficiles à concrétiser.

Face à ces défis, la pensée stratégique constitue une compétence essentielle dans l'exercice de mes fonctions. Elle me permet d'avoir une vision globale des enjeux, d'anticiper les opportunités d'action et de positionner l'organisme de manière cohérente avec sa mission de défense collective des droits des personnes victimes. Dans un environnement où les décisions se prennent à différents niveaux, politique, administratif et terrain, il est crucial de pouvoir analyser rapidement les situations, établir des priorités et orienter les actions de manière réfléchie. Cette compétence est également indissociable de la capacité d'influence, puisqu'elle soutient notre rôle de représentation auprès des décideurs publics et des instances gouvernementales. Elle s'inscrit enfin dans une approche de gestion responsable, en permettant d'assurer à la fois la pertinence de nos actions et la pérennité de l'organisation.

Dans un contexte où les défis peuvent être nombreux et les avancées parfois lentes, il est essentiel de prendre soin de soi. Peu importe le domaine de la criminologie vers lequel une personne souhaite s'orienter, il est important de le rappeler.

En tant que professionnelles et professionnels, nous sommes notre principal outil de travail, et la qualité de notre intervention repose en grande partie sur notre équilibre personnel et professionnel.

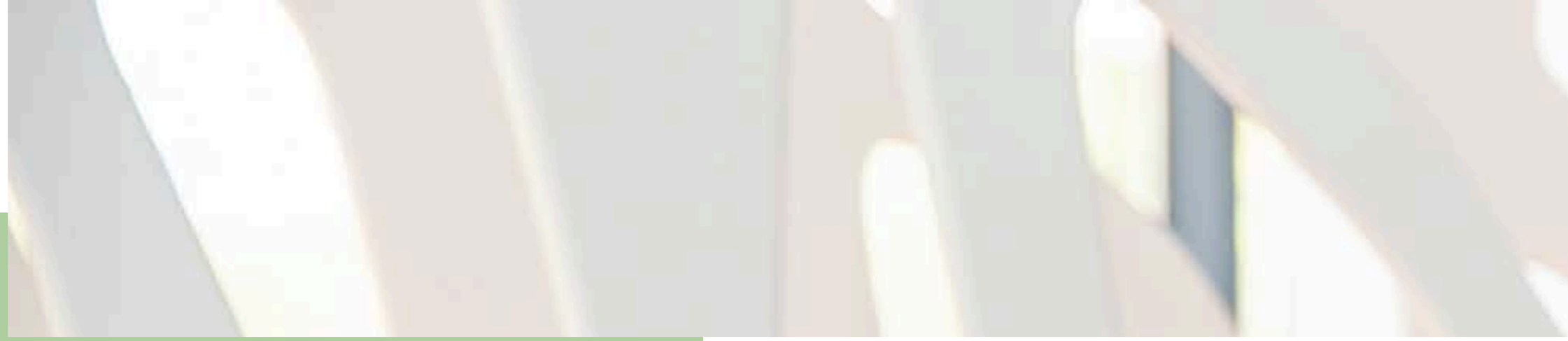
Dans un environnement où les enjeux sont souvent complexes, exigeants et parfois émotionnellement chargés, il peut être facile de s'oublier au profit des autres. À cela s'ajoute un contexte de travail marqué par un rythme soutenu, qui peut accentuer la pression ressentie.

Développer de bonnes stratégies d'autosoins, reconnaître ses limites et maintenir un équilibre sain ne sont donc pas accessoire, mais bien essentiel à une pratique durable et de qualité. Prendre soin de soi, c'est aussi se donner les moyens de mieux accompagner les autres.



Retour au sommaire

Retour au sommaire



Une journée dans la vie d'une nouvelle criminologue



Rachelle Normandin, criminologue déléguée à la jeunesse
CIUSSS de la Capitale-Nationale, Équipe LSJPA

Entre les bancs d'université et la pratique professionnelle se trouve un moment charnière : celui où l'on ne se contente plus d'apprendre la criminologie, mais où l'on commence aussi à l'exercer.

Les premières journées comme criminologue rappellent rapidement que le passage de la théorie à la pratique comporte un écart bien réel. Si les stages permettent de découvrir le milieu, l'entrée dans la profession s'accompagne d'une autonomie nouvelle… et d'une charge de cas bien concrète. Ce passage représente à la fois un privilège et un défi.

Rapidement, on réalise que les situations rencontrées correspondent rarement aux exemples présentés dans les cours. Les problématiques sont complexes, bien ancrées dans la réalité des personnes accompagnées et rarement linéaires. Dans ces moments, une compétence devient essentielle, bien qu'elle puisse parfois sembler inconfortable : poser des questions.

Pour un nouveau professionnel, aller vers des collègues plus expérimentés peut être intimidant. Pourtant, ces échanges sont précieux. Bien que la formation nous transmette des bases théoriques solides, les pratiques évoluent et chaque criminologue développe progressivement sa propre manière d'intervenir.

S'entourer de collègues d'expérience permet d'ouvrir ses horizons, de découvrir différentes approches et, peu à peu, de façonner son identité professionnelle. Celle-ci ne se construit pas seule : elle se développe au fil des rencontres, des collaborations et des conseils partagés.

On découvre également rapidement qu'un criminologue ne travaille jamais véritablement seul. L'intervention se réalise au sein d'équipes interdisciplinaires et en partenariat avec de nombreuses ressources du milieu. Toutefois, croire qu'un nouveau criminologue connaîtra l'ensemble de ces partenaires dès son entrée en fonction serait illusoire. Les débuts peuvent parfois s'accompagner d'un certain vertige face à tout ce qu'il reste à apprendre. Mais c'est aussi ce qui rend la profession vivante : apprendre, chaque jour, à mieux comprendre les réalités

Retour au sommaire

Retour au sommaire



complexes des personnes que nous accompagnons.

Dans ce contexte, reconnaître ses limites devient une force. Recourir à la supervision clinique, au mentorat ou à l'accompagnement professionnel permet de soutenir le développement de ses compétences et d'éviter de s'installer dans des pratiques inadéquates. Pour ma part, les rencontres régulières avec mon coordonnateur professionnel pour discuter de mon raisonnement clinique, combinées au soutien d'un mentor, ont constitué un véritable filet de sécurité dans mes débuts de pratique.

L'un des défis les plus importants de l'entrée dans la profession demeure toutefois d'apprendre à se faire confiance… tout en faisant preuve de douceur envers soi-même. Dans une société où la performance occupe une grande place, il peut être tentant de vouloir en faire toujours plus. Or, la pratique rappelle rapidement une réalité fondamentale : le changement ne dépend pas uniquement de nos interventions, mais aussi du rythme et de l'engagement des personnes accompagnées.

Être une nouvelle criminologue, c'est donc accepter d'apprendre en continu. C'est savoir lever la main lorsqu'un doute se présente, demander conseil sans craindre le jugement et reconnaître que certaines situations dépassent notre contrôle. Au fil du temps, ces apprentissages deviennent les fondations d'une pratique à la fois rigoureuse, humaine et réfléchie.

Retour au sommaire

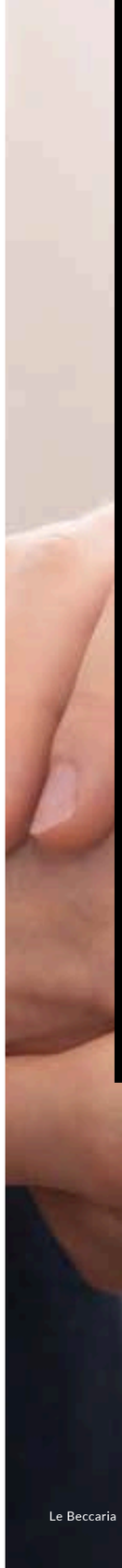
Entre risque et rétablissement : L'équipe SIM-Forensique de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel



Alexis Doucet-Poirier, criminologue
spécialiste en évaluation du risque
SIM-Forensique



Josianne Ricard, criminologue
cheffe d'équipe
SIM-Forensique



Travailler comme criminologue au sein de l'équipe forensique de Suivi intensif dans le milieu (SIM-F) signifie assumer plusieurs responsabilités, allant des interventions visant la gestion du risque de violence au soutien visant le rétablissement et l'autonomie. C'est aussi promouvoir la pleine citoyenneté de chaque personne suivie, en favorisant l'exercice de ses droits, son inclusion et sa participation sociale.

Retour au sommaire

On évolue ainsi dans un cadre exigeant et profondément humain, où la rigueur clinique se conjugue chaque jour avec l'espoir et la possibilité de changement.

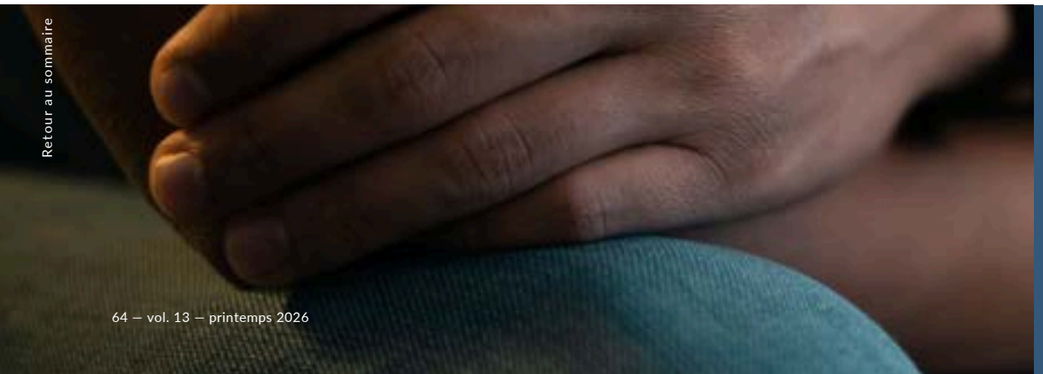
Le SIM-F s'adresse à des adultes vivant avec un trouble de santé mentale sévère et persistant, présentant des antécédents de violence, et qui ont le potentiel d'habiter dans un milieu de vie autonome avec le soutien intensif d'une équipe multidisciplinaire. Notre mandat est clair : soutenir le rétablissement en communauté tout en assurant une gestion structurée et dynamique du risque de violence.

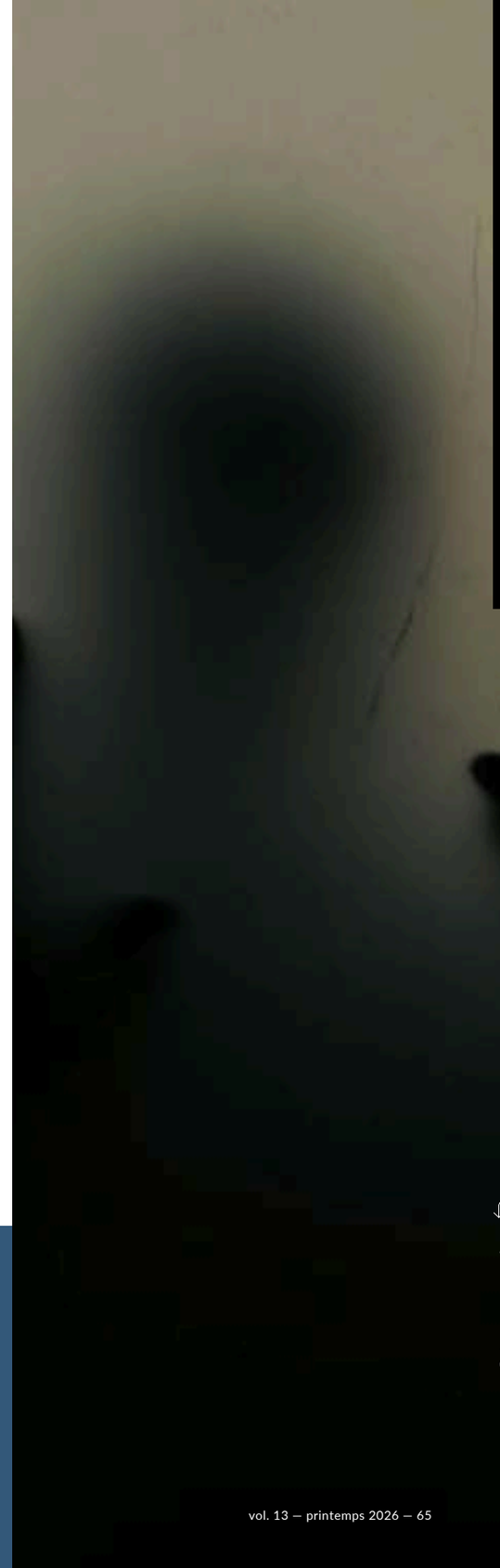
La clientèle que nous accompagnons a souvent vécu de longues périodes d'hospitalisation, des parcours judiciaires complexes ainsi qu'un important vécu de stigmatisation. La grande majorité de nos usagers provient de milieux psychiatriques légaux hautement structurés, où ils ont été suivis pendant plusieurs années après avoir commis des gestes violents, parfois à portée médiatique. L'intégration en appartement arrive donc après une longue phase d'institutionnalisation et représente une transition majeure. Ils présentent souvent des besoins dans plusieurs sphères : gestion des symptômes psychotiques, reconnaissance de la maladie, abus de substances, difficultés relationnelles, enjeux de motivation, gestion financière ou conditions judiciaires strictes. La violence passée fait partie de leur histoire, sans toutefois définir l'ensemble de leur identité.

Dans ce contexte, notre pratique se déploie principalement dans la communauté. Contrairement à une pratique institutionnelle, notre bureau est, la plupart du temps, la communauté elle-même. Une journée typique débute par une rencontre d'équipe pour faire le point sur les situations prioritaires et coordonner les visites à venir. La circulation de l'information est essentielle, car la charge clinique est partagée entre les intervenants. Chaque usager est suivi par une « mini-équipe », mais l'intensité du programme fait en sorte que tous les professionnels peuvent être appelés à intervenir. Nous collaborons ainsi étroitement avec des psychiatres légistes, des infirmiers cliniciens, des travailleurs sociaux, des ergothérapeutes et d'autres criminologues. Cette interdisciplinarité structure concrètement nos décisions quotidiennes.

Les visites se déroulent principalement au domicile des usagers ou dans leur environnement immédiat. Selon les besoins, la fréquence peut varier d'une à cinq fois par semaine, rythmant nos journées de déplacements, de différentes modalités d'intervention et surtout d'un degré important d'imprévisibilité. Comme criminologue, notre rôle est centré sur l'évaluation et la gestion du risque de violence, mais il s'inscrit aussi dans un accompagnement global. L'évaluation du risque est un processus continu, structuré et dynamique, qui s'appuie sur des outils spécifiques, mais aussi sur l'observation du quotidien, des interactions et des changements subtils dans le discours ou le comportement. Nous participons à l'élaboration et à l'actualisation des plans de gestion du risque, en identifiant les facteurs statiques et surtout les facteurs dynamiques tels que l'adhésion au traitement, la consommation de substances, l'isolement social, l'émergence d'idées délirantes ou la frustration face aux contraintes judiciaires.

Toutefois, notre travail ne se limite pas à prévenir un passage à l'acte. Nous accompagnons également les personnes dans des aspects très concrets : stabilité résidentielle, organisation de la vie quotidienne, gestion des rendez-vous, retour aux études ou au travail, développement d'un réseau social. Le rétablissement est au cœur de notre approche. Nous travaillons à partir des forces, des aspirations et des capacités de l'usager, tout en demeurant attentifs aux risques.





Retour au sommaire

Retour au sommaire

Un des défis majeurs consiste à maintenir un équilibre constant entre soutien et encadrement : trop de contrôle peut nuire à l'autonomie, alors qu'une trop grande souplesse peut compromettre la sécurité.

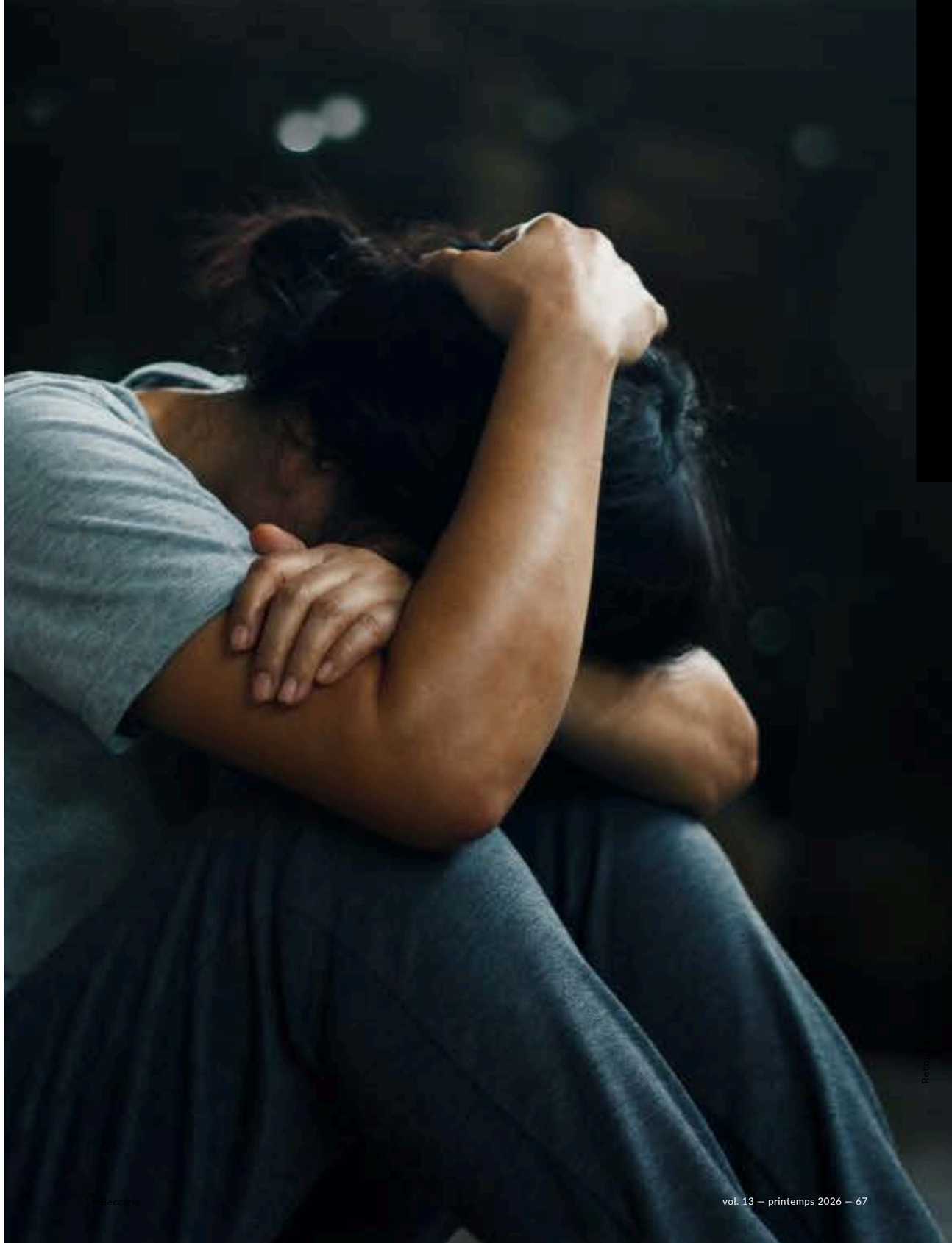
Notre équipe doit régulièrement intervenir lors de situations de crise. Certaines étapes de la vie peuvent se révéler plus éprouvantes à traverser, comme le retour en communauté après une longue hospitalisation, un déménagement, des difficultés relationnelles, des enjeux d'emploi, de santé, des problèmes légaux ou un deuil. Nos usagers restent particulièrement vulnérables aux stresseurs du quotidien, ce qui peut fragiliser leur état mental, augmenter leur consommation de substances ou créer une détresse difficile à tolérer. Il est alors de notre responsabilité d'ajuster rapidement l'intensité du suivi en fonction des besoins de la personne, afin de traverser la crise en assurant sa sécurité et celle des autres. Dans ces moments, la cohésion d'équipe est essentielle pour établir un plan d'action cohérent et efficace.

Chaque trajectoire est unique et ponctuée de défis. Les effets iatrogènes d'une longue hospitalisation dans un milieu comme l'INPL-PP compliquent souvent le retour en communauté. La définition de succès est donc relative. Pour certains, le simple maintien en communauté constitue déjà une victoire. Pour d'autres, le respect du traitement, l'alliance avec l'équipe, le maintien résidentiel, la reconnaissance des signes précurseurs d'une décompensation ou la participation à des activités structurées témoignent d'une évolution positive. Nous partageons avec chacun d'eux un objectif commun initial : demeurer en communauté et éviter de nouveaux ennuis judiciaires. Le rétablissement et l'autogestion du risque se renforcent mutuellement.

Notre équipe vise ultimement un retour vers des services de proximité moins intensifs lorsque l'état clinique et le niveau de risque le permettent. Toutefois, la fluidité des trajectoires reste un enjeu dans le réseau de la santé. Nous sommes parfois confrontés à des barrières liées à la stigmatisation, y compris au sein du système lui-même. L'étiquette « Pinel » demeure lourde à porter pour nos usagers. Nous travaillons donc à créer des partenariats en communauté pour réduire l'impact de cette stigmatisation sur l'intégration sociale, notamment pour l'accès au logement ou à l'emploi.

Première équipe SIM spécialisée pour la clientèle forensique au Québec, ce projet en constante évolution cherche à s'ancrer dans les meilleures pratiques, ce qui est très stimulant en tant que criminologue. Le SIM-F incarne une vision nuancée : protéger le public tout en reconnaissant la dignité et le potentiel des personnes que nous accompagnons. Les situations auxquelles nous sommes confrontés comportent leur lot d'enjeux cliniques, éthiques et sociaux. Nous devons tolérer la position délicate d'être dans une posture de relation d'aide, mais d'être aussi responsables d'appliquer le cadre légal. Notre rôle est aussi de rappeler que la violence s'inscrit souvent dans des trajectoires marquées par la maladie, les ruptures et parfois l'exclusion. Intervenir en amont, valoriser les objectifs personnels des usagers et maintenir un encadrement structuré permettent de réduire concrètement les risques.

Être criminologue au SIM-F, c'est transformer le risque en levier de rétablissement, au service à la fois de la sécurité collective et du potentiel de chaque usager. Et c'est précisément dans cet équilibre fragile que se déploie toute la richesse de notre profession.



Retour au sommaire

La criminologie en action au CAVAC : intervenir, accompagner et soutenir les personnes victimes d'actes criminels



Abygaëlle Richer, criminologue intervenante sociojudiciaire de liaison
CAVAC de Laval



Audrey-Jade Caron, criminologue agente d'intervention
CAVAC de Laval



Marie-Michèle Ferland, criminologue intervenante sociojudiciaire de liaison
CAVAC de Laval

Retour au sommaire



Le rôle d'un.e criminologue en tant qu'agent.e d'intervention

Je travaille actuellement comme criminologue au CAVAC de Laval, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels, où j'exerce au sein d'une équipe multidisciplinaire regroupant criminologues, travailleurs sociaux, sexologues et éducateurs spécialisés. Cette complémentarité d'expertises enrichit ma pratique, car elle permet d'allier nos champs de compétences et de nous concerter au besoin selon les particularités des situations rencontrées.

La clientèle que je dessers comprend les personnes victimes d'actes criminels, les témoins et leurs proches, qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents, d'adultes ou d'aînés, et ce, qu'une plainte criminelle ait été déposée ou non. À titre d'agente d'intervention aux services courants, mon rôle consiste principalement à évaluer les besoins et les ressources des personnes, à offrir des interventions psychosociales et post-traumatiques et à soutenir leur processus de rétablissement.

Ma pratique repose sur différents cadres théoriques, notamment féministe et sensible aux traumas, et intègre des interventions cognitivo-comportementales, motivationnelles ou orientées vers les solutions. Une part importante de mon travail consiste également à informer les personnes de leurs droits et à vulgariser le processus judiciaire criminel. De plus, j'offre de l'assistance technique pour la complétion de formulaires, la préparation au témoignage et l'accompagnement à la cour. Enfin, je collabore avec les partenaires policiers, judiciaires, communautaires et du réseau de la santé et des services sociaux. À ces responsabilités cliniques s'ajoutent les tâches administratives, telles que la rédaction de notes de suivi et la tenue de statistiques.

L'exercice de ce rôle requiert des compétences essentielles telles que l'empathie, le non-jugement, l'écoute active, la capacité d'analyse et la rigueur professionnelle. Les moments les plus significatifs de ma pratique sont ceux où j'observe une diminution des conséquences chez les personnes que j'accompagne, un retour progressif à un fonctionnement satisfaisant ou l'atteinte de leurs objectifs de rétablissement. Mon travail est très valorisant et me rappelle quotidiennement la force, le courage et la capacité d'adaptation des personnes, même à travers des périodes marquantes.

Audrey-Jade Caron, criminologue

Retour au sommaire

La pratique d'un.e criminologue au Tribunal spécialisé

Nous exerçons actuellement à titre d'intervenantes sociojudiciaires de liaison (ISL) au sein du CAVAC de Laval, dans le cadre du Tribunal spécialisé (TS) en matière de violence conjugale et de violence sexuelle. Ce milieu de pratique, situé à la jonction du système judiciaire et de l'intervention psychosociale, nous amène à travailler directement auprès des personnes victimes de violence conjugale et de violence sexuelle tout au long de leur parcours judiciaire, en maintenant un lien constant du début à la conclusion des procédures, ce que nous appelons le soutien vertical.

Une journée typique débute rarement de façon prévisible. Elle est rythmée par des rencontres d'évaluation et de suivi avec les personnes victimes, réalisées à la suite d'une convocation au palais de justice par les procureur(e)s aux poursuites criminelles et pénales du TS. Notre rôle auprès de ces personnes consiste principalement à évaluer les besoins, les attentes et les risques présents dans chaque situation. Nous informons les personnes victimes de leurs droits, du déroulement du processus judiciaire et nous formulons des propositions de mesures à déployer aux procureur(e)s afin de favoriser leur sécurité et leur participation au système de justice.

Le travail d'ISL s'inscrit dans une pratique de collaboration. Nous sommes amenées à travailler étroitement avec les procureur(e)s, les policier(e)s, les agent(e)s de probation, les maisons d'aide et d'hébergement, la Direction de la Protection de la Jeunesse, et d'autres intervenant(e)s psychosociaux et judiciaires. Cette collaboration est essentielle pour assurer une intervention continue et cohérente et éviter que la personne victime ait à répéter son histoire à chaque étape.

Sur le plan clinique, notre intervention privilégie une approche centrée sur les besoins de la personne victime, tout en intégrant une perspective centrée sur le trauma et l'analyse. Les activités cliniques les plus fréquentes comprennent les évaluations, la transmission d'informations claires et adaptées tout au long du processus judiciaire, la préparation au témoignage de la personne victime, l'accompagnement de cette dernière à la cour, et les interventions de crise.

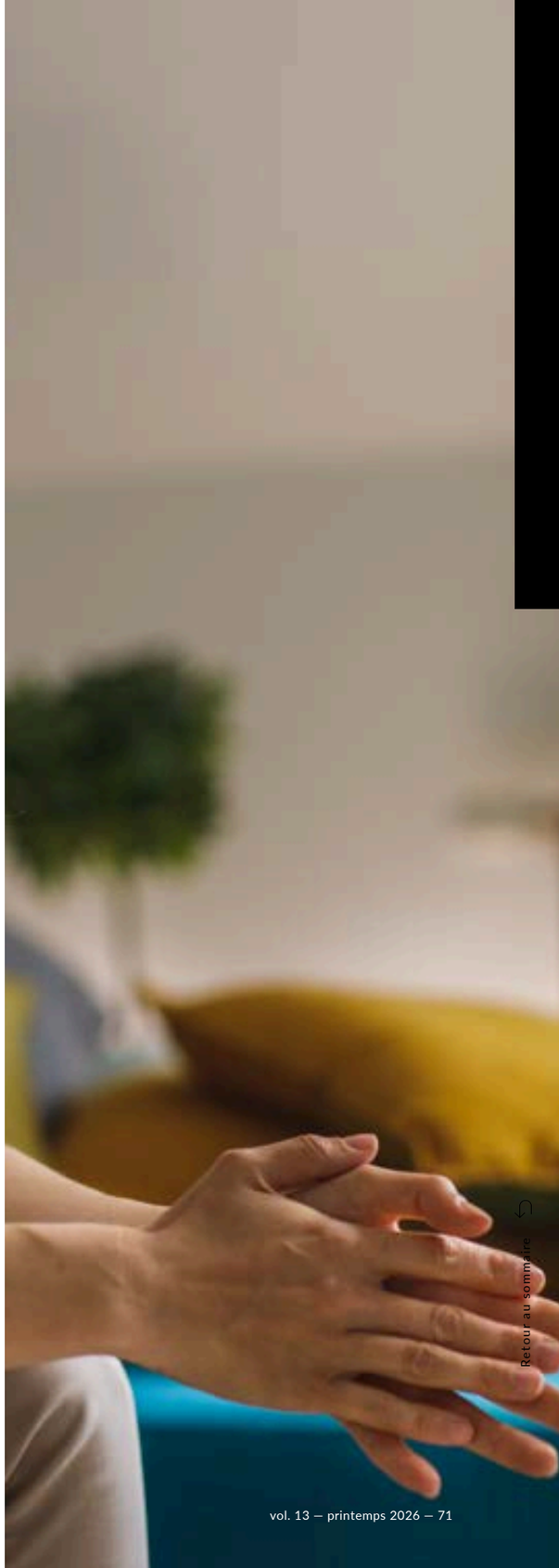
Par ailleurs, nous assurons le rôle de liaison entre le procureur et la personne victime et la coordination des services.

Les défis sont nombreux : composer avec l'urgence, l'imprévisibilité, la charge émotionnelle des dossiers et les limites inhérentes au système judiciaire. Malgré ces défis, ce qui nous motive profondément est de constater l'impact concret de notre accompagnement : redonner un sentiment de sécurité, offrir un espace calme et sécurisant lors des déplacements au palais de justice, favoriser l'accès aux droits et contribuer à restaurer la confiance des personnes victimes envers le système de justice.

Ce rôle exige une formation solide et sensible aux réalités de la violence conjugale, ainsi que de la flexibilité et de la disponibilité, la capacité de réévaluer en continu le niveau de risque, la prise en compte de l'ambivalence possible de la personne victime, le maintien d'un climat de non-jugement, l'établissement d'un lien de confiance et un jugement clinique rigoureux.

Assumer le rôle d'ISL en tant que criminologue, c'est participer activement à une transformation des pratiques judiciaires et offrir un accompagnement plus humain.

Abygaëlle Richer, criminologue, et Marie-Michèle Ferland, criminologue



Retour au sommaire

Retour au sommaire



Une journée dans la vie d’une criminologue en pratique privée



Angy Riendeau, criminologue chargée d’expertise
Bureau de l’inspecteur général et pratique privée

Après plus de quatorze années dans la fonction publique, dont un passage à la Commission québécoise des libérations conditionnelles puis plusieurs années en milieu policier, j’ai choisi d’ouvrir ma clinique privée en criminologie en mars 2025. Aujourd’hui, ma pratique se déploie parallèlement à mon emploi principal, ce qui m’amène à organiser mes journées avec beaucoup de rigueur et de flexibilité.

Dans la pratique privée, aucune journée ne se ressemble vraiment. L’organisation du travail doit s’adapter à plusieurs réalités : mon horaire professionnel principal, les besoins des clients et la conciliation avec la vie familiale. Les moments passés dans les transports en commun deviennent souvent des périodes de travail administratif : répondre aux courriels, préparer des ateliers ou des formations ou développer du contenu éducatif pour les réseaux sociaux de la clinique.

Les consultations constituent le cœur de mon travail clinique. J’en réalise généralement environ quatre par semaine, le plus souvent tôt le matin, soit en visioconférence, soit en personne dans des locaux professionnels que je loue au besoin. Cette organisation me permet de rendre les services accessibles tout en maintenant une structure compatible avec mes autres responsabilités et les enjeux géographiques d’accès aux services.

Le dimanche est souvent consacré à la planification des communications de la clinique. Je programme les publications sur les réseaux sociaux pour la semaine afin d’assurer une présence régulière et de faire connaître les services offerts. Cette dimension est devenue incontournable en pratique privée : elle permet à la fois de sensibiliser le public aux enjeux criminologiques et de rendre les services plus visibles pour les familles qui en ont besoin.

La gestion d’une clinique privée implique également une grande polyvalence. Toutes les responsabilités liées à la clinique reposent sur mes épaules : l’administration, la gestion des consultations, la création et l’animation d’ateliers et de conférences, la production de contenu éducatif, ainsi que la comptabilité liée au statut de travailleuse autonome.

Ma clientèle est principalement composée de parents dont les jeunes présentent des comportements à risque ou des comportements délinquants. J’accompagne également des victimes d’actes criminels et, dans certains cas,

Retour au sommaire

Retour au sommaire



des jeunes eux-mêmes en suivi. Les consultations visent souvent à mieux comprendre les comportements observés, à identifier les facteurs de risque et à soutenir les familles dans les décisions et interventions à mettre en place.

Bien que je sois actuellement la seule criminologue au sein de la clinique, la pratique privée ne se fait pas en vase clos. Je collabore régulièrement avec différents partenaires de la communauté : maisons de la famille, organismes communautaires et autres cliniques. Les échanges avec d'autres criminologues en pratique privée sont également précieux, notamment lorsqu'il s'agit de réfléchir à des situations plus complexes, toujours dans le respect de la confidentialité et avec le consentement des clients.

Certains moments de l'année sont plus intenses que d'autres. L'été, par exemple, peut être une période plus chargée lorsque des jeunes vivent davantage de situations à risque en raison de la structure quotidienne plus flexible. À l'inverse, certains mois, comme février et mars, peuvent être plus calmes.

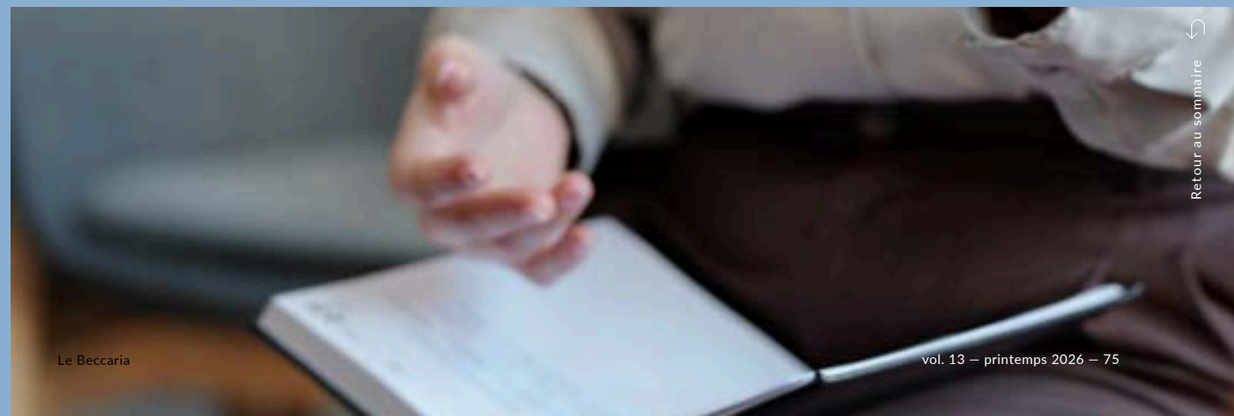
Ce qui marque le plus ma pratique professionnelle demeure les rencontres humaines et les collaborations avec d'autres professionnels. La pratique privée offre également une liberté importante pour développer des projets, expérimenter de nouvelles approches et faire évoluer sa pratique selon les besoins observés sur le terrain. Les résultats du travail accompli sont souvent plus tangibles et directement perceptibles.

Cependant, cette pratique comporte aussi des défis importants. L'un des principaux enjeux demeure l'accessibilité financière aux services. Plusieurs de nos clients doivent assumer entièrement les coûts de leurs consultations, puisque les services en criminologie sont rarement couverts par les régimes d'assurance privés. Cette réalité peut représenter un frein important pour les familles qui auraient pourtant besoin d'un accompagnement spécialisé.

Un autre défi concerne les collaborations avec certaines institutions publiques, notamment les services policiers. Leur cadre déontologique ne permet pas de référer directement des citoyens vers une clinique privée, ce qui peut créer des ruptures de services malgré la présence de ressources spécialisées. Ces enjeux soulèvent des réflexions importantes quant à la continuité des services, à la place de la criminologie dans l'offre globale de soutien psychosocial, ainsi qu'aux modèles entrepreneuriaux les plus appropriés pour porter cette mission (par exemple, le choix d'une clinique privée ou d'un organisme à but non lucratif).

Malgré ces défis, la motivation demeure forte. Ce qui m'anime le plus dans ma pratique, c'est la possibilité d'agir en prévention, d'accompagner les familles dans des moments parfois très difficiles et de contribuer à mieux comprendre les comportements à risque avant qu'ils ne s'aggravent. La criminologie offre des outils précieux pour analyser les situations, soutenir les décisions et intervenir de façon éclairée.

Au quotidien, cette pratique me rappelle que derrière chaque situation se trouvent des trajectoires humaines complexes, des familles qui cherchent des réponses et des professionnels qui tentent de collaborer pour soutenir les personnes concernées. C'est précisément dans cet espace que la criminologie peut jouer un rôle essentiel.



Retour au sommaire

Retour au sommaire

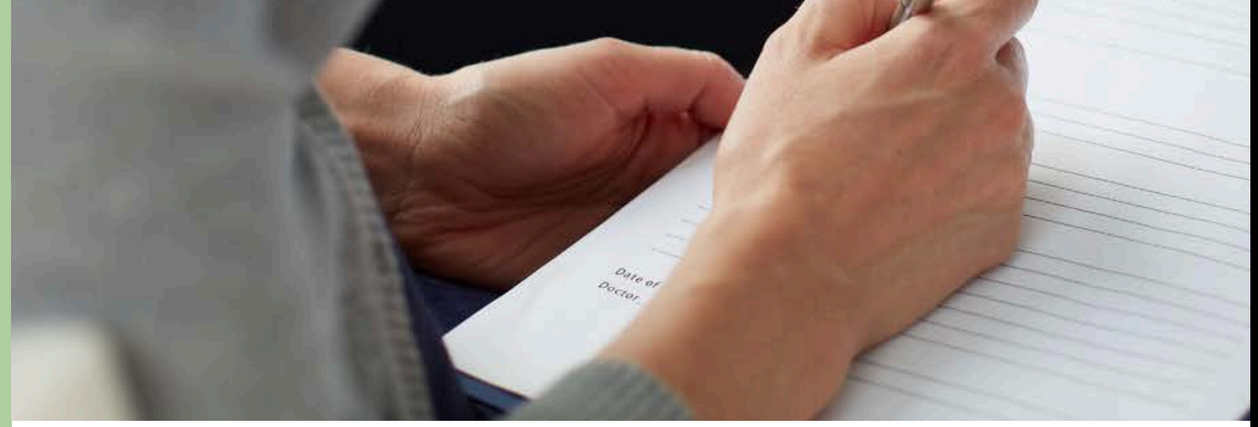
Des différences entre la chercheuse en criminologie et la chercheuse criminologue



Mathilde Turcotte, criminologue chercheuse
IUJD



Retour au sommaire



Pour la petite histoire :

Je suis chercheuse d'établissement depuis dix ans. Ce poste me permet de conduire des recherches à partir d'une position très privilégiée. Celle-ci m'offre en effet la proximité avec les jeunes suivis sous la LPJ/LSJPA, les intervenants qui les accompagnent, ainsi que les établissements responsables de ces prises en charge. Cette proximité permet de mettre des visages et des mots sur ce que cela signifie pour des jeunes d'être placés, détenus ou mis sous garde ; d'être témoin de certaines réalités qui contraignent l'intervention, particulièrement celle qui tente de « faire autrement » ; ainsi que d'appréhender la manière dont sont opérationnalisés les changements de cadres et d'approches. Cette proximité m'offre différentes opportunités et possibilités. Je peux anticiper certains besoins de recherche qui émanent du « terrain ». Mes projets sont souvent soutenus par des équipes cliniques qui y croient vraiment. Je suis consultée et souvent même, entendue par des professionnels et des gestionnaires. J'ai la grande chance de participer à des comités et à des initiatives qui découlent de mes travaux.

N'empêche, il y a quelques années, j'ai commencé à prendre la mesure de l'écart entre mes connaissances théoriques des défis que doivent relever les intervenants qui travaillent auprès des jeunes pris en charge et leur pratique. Sous le poids des coupures et des réformes, j'ai développé la certitude que je devais me mettre un peu plus à leur place pour espérer aider. Ainsi est née l'idée de « devenir une chercheuse un peu moins niaiseuse », pour me citer. J'ai entrepris de devenir criminologue. Je me suis inscrite à un programme de l'UQO – le D.E.S.S. en criminologie clinique – qui m'offrait l'occasion de suivre les cours d'intervention qui me manquaient et surtout, de faire un stage clinique. J'ai mis ma vie professionnelle le plus possible sur pause le temps de retourner sur les bancs d'école et de me réinventer stagiaire agente de libération conditionnelle.

Ces expériences durant le D.E.S.S. en criminologie clinique et le fait qu'il m'ait permis de porter le titre de criminologue ont profondément changé ma façon de concevoir la recherche en établissement, pour le mieux selon moi.

Particulièrement, je calcule différemment ce que la recherche coûte aux participants et aux milieux qui l'accueillent, ce qui m'oblige à mieux réfléchir ses retombées. En outre, en m'approchant de la réalité des cliniciens, j'ai gagné en neutralité.

Retour au sommaire

Le « poids » de la recherche dans les établissements

Les difficultés de conduire des recherches dans les établissements du domaine des services sociaux sont souvent décriées par les chercheurs, avec raison. Les jeunes pris en charge, mais aussi les professionnels, devraient avoir l'occasion de participer ou de refuser de participer librement aux recherches sur les enjeux qui les concernent directement. Or, dans le contexte actuel, ce n'est pas toujours le cas. Les équipes sont surchargées. Il apparait impossible de libérer des intervenants pour soutenir le recrutement et l'organisation des cueillettes de données. Pour diverses raisons, l'accès à des jeunes estimés de plus en plus vulnérables est complexifié. Devenir criminologue m'a permis de comprendre qu'une partie de la solution (pour moi s'entend) consistait à mieux réfléchir à ce que mes recherches apportent aux participants et aux milieux par rapport à ce qu'elles exigent d'eux en termes d'investissement. Toutes mes études n'ont pas de retombées sociales et pratiques directes. « Donner une voix » aux jeunes ne signifie pas nécessairement que je les écoute. Les intervenants n'ont pas facilement accès à mes produits de diffusion et de vulgarisation des résultats.

Au meilleur de mes capacités, j'avance avec une compréhension affinée de tout ce que la conduite d'une recherche en établissement peut bousculer, dans la tête et dans le quotidien des personnes que je rencontre et qui la soutiennent. Je tente de « diminuer mon empreinte » de recherche. J'essaye d'être transparente sur ma contribution théorique et sociale. Surtout, je me questionne sur les meilleurs moyens d'avoir des discussions avec les participants à mes projets à propos des résultats.

À la défense des pratiques probantes, ces mal-aimées

Considérant les coûts de la recherche en établissement, devenir criminologue m'a convaincue de l'importance d'implanter des pratiques appuyées sur des données probantes (ou des données empiriques de qualité au minimum). Alors que j'y voyais des programmes ou des approches rigides, centrés sur les problèmes des jeunes plutôt que leurs forces, je conçois maintenant la pertinence de miser d'abord sur ce qu'on sait efficace. Une fois que la base est assurée, il devient possible de tester des projets, des activités et des outils novateurs pour « faire autrement » ou pour « faire mieux ». C'est ici peut-être que mon parcours peut surprendre. Chercheuse menant des études surtout qualitatives, porter le titre de criminologue et mieux comprendre la réalité de « terrain » m'a permis de prendre de la distance. Je me suis aperçue que je ne rendais pas service ni aux jeunes ni aux intervenants en soutenant des idées qui ne sont pas appuyées si celles-ci sont testées au détriment de façons de faire éprouvées.

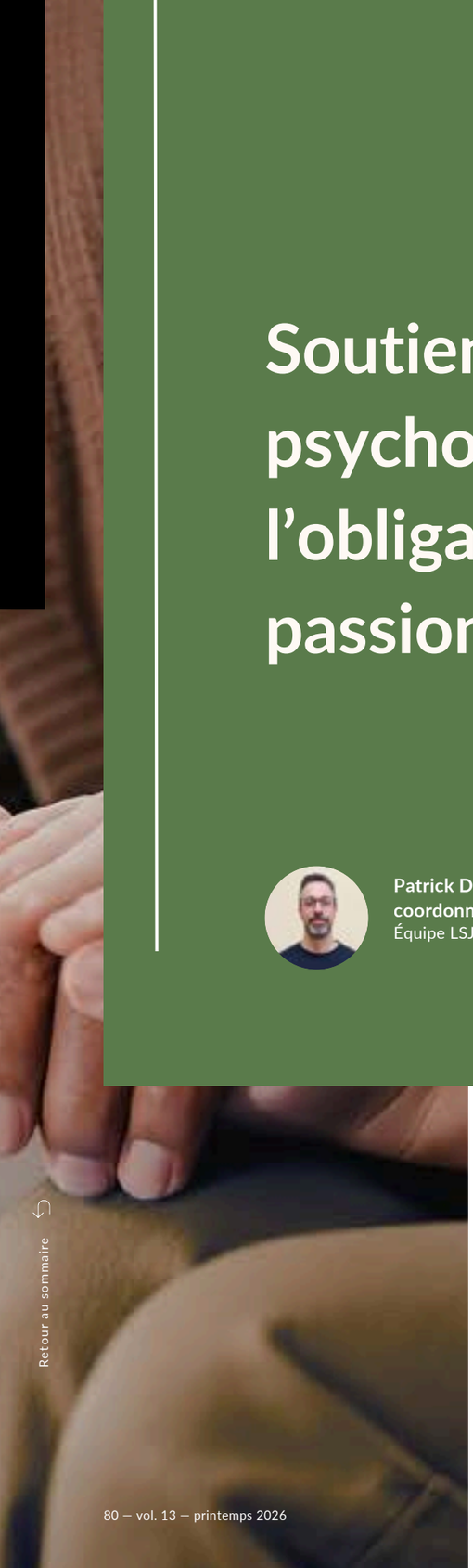
L'importance de l'évaluation

Ce qui m'amène à mon dernier point : devenir criminologue m'a fait réaliser l'importance de l'évaluation de programmes. Un type de recherches que je menais avant parce que je pensais qu'il le fallait, en tant que chercheuse d'établissement. Tant les cours du D.E.S.S., le stage, que mon adhésion à l'OPCQ m'ont néanmoins fait repenser la place de l'évaluation dans ma programmation. Parce que c'est à travers l'évaluation de programmes que nous pouvons non seulement adapter les idées des autres, mais également développer de nouveaux programmes qui ont les meilleures chances d'être efficaces pour les jeunes pris en charge. Collecter et analyser des données de manière systématique sur ce que nous faisons et ce que nous testons permet de passer des approches et programmes basés sur les problèmes des jeunes à d'autres centrés sur les forces. Les petites initiatives novatrices expérimentées auprès des jeunes pris en charge ont non seulement leur place, elles sont essentielles au développement de nouvelles pratiques appuyées sur des données probantes. À condition que les responsables de ces initiatives se prêtent au jeu de l'évaluation, quitte à devoir questionner et repenser différents aspects de leurs projets. À condition aussi que des chercheurs acceptent d'accompagner les équipes qui les développent, même si ce type de recherches est plus difficile à financer. Être criminologue m'a ainsi permis de trouver une meilleure cohérence entre la contribution que je souhaite avoir et les moyens à ma disposition pour l'assurer.



Retour au sommaire

Retour au sommaire



Soutien clinique psychosocial, ou l’obligation d’être passionné

Patrick Deroy, criminologue
coordonnateur professionnel
Équipe LSJPA, Direction de la Protection de la Jeunesse, CIUSSSCN

Mon travail au quotidien comme coordonnateur professionnel au niveau psychosocial en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents m’apparait très clair, mais c’est beaucoup plus complexe de l’expliquer et de le détailler. Pourquoi suis-je hésitant? Je crois que c’est notamment dû au fait que mon expérience ne peut pas être représentative de celle de mes collègues qui apportent également du soutien clinique au niveau psychosocial, mais dans différents domaines et, qui plus est, dans divers contextes et réalités. Ainsi, je tenterai de mon mieux de vous parler ici de mon expérience et de comment je perçois les responsabilités qui m’incombent. Je n’ai pas la prétention de donner une formule et encore moins d’aborder toutes les sphères de ma pratique. Je veux plutôt vous partager mon ressenti et vous donner un aperçu de ma réalité et de comment je vis ma profession de criminologue à travers mon rôle.

Le soutien clinique individuel est le premier devoir et assurément la première idée que l’on a lorsqu’on débute un rôle de soutien auprès d’intervenants. C’est effectivement essentiel, cela permet de comprendre les forces et les besoins différents de chacun et permet d’établir une offre de service équitable, et non pas égalitaire, au sein d’une équipe de travail. Cela ne veut pas dire de négliger les personnes plus expérimentées, mais plutôt de s’assurer de s’ajuster à leurs besoins et leurs réalités tout en répondant de notre mieux aux attentes organisationnelles.

Toutefois, rapidement, les interventions de groupe s’imposent. Au début, cette formule est peut-être davantage choisie pour optimiser notre temps, pour répondre à une commande ou bien parce qu’on trouve cela plus facile d’avoir une approche « générale » des situations. Toutefois,

avec un peu d’expérience, le soutien clinique en groupe s’impose de lui-même. On voit la richesse et l’apport qu’ont les intervenants les uns envers les autres. Ça devient finalement un objectif de travailler ainsi et ça permet du même coup d’évoluer tous ensemble et de valoriser les membres de notre équipe et leurs expériences.

Dans une autre optique, souvent mon quotidien est ponctué de collaboration avec de nombreux services partenaires (organisation, institutions, communauté, scolaires, etc.). Comme soutien clinique, nous devons faciliter les échanges et les guider lorsque nécessaires pour les rendre les plus pertinents possibles. Nous avons à gagner à travailler avec nos partenaires et nous devons aussi, jouer un rôle de représentant de nos pratiques auprès de ces mêmes partenaires. Lorsque c’est possible, c’est encore même plus intéressant de soutenir un intervenant qui est désireux d’occuper ce rôle de liaison. C’est aussi vrai d’un point de vue provincial, en œuvrant de concert avec d’autres régions sur des projets ou des dossiers spécifiques et en faisant partie de travaux qui auront un impact sur la pratique de tous à travers le Québec.

Un autre élément que je trouve particulièrement intéressant dans ma profession et qui est en fait une responsabilité pour tout professionnel est de demeurer à l’affut des nouvelles pratiques, articles, études, projets, etc.

Je considère qu’au-delà de l’obligation du développement professionnel qui incombe à tous notamment face à leur ordre, les personnes en soutien clinique ont un devoir de motivation et de valorisation sur ce point.

Pour ma part, j’essaie de prêcher par l’exemple en étant à l’affut des nouveautés et je tente d’amener mes collègues à cette même curiosité. C’est lorsque je vois l’intérêt des gens s’éveiller au domaine clinique et aux bonnes pratiques que je considère vraiment réussir mon rôle. Toutefois, ce n’est pas toujours simple entre les surcharges de travail et le fait que mon développement professionnel se fait trop souvent sur mes heures personnelles.

Retour au sommaire

Retour au sommaire



D’un autre côté, c’est ce qui me garde motivé moi aussi et c’est grâce à cela que je trouve encore chaque situation différente et intéressante après plus de 6 ans en soutien clinique.

Plusieurs personnes occupant une tâche comme la mienne affirment qu’il est préférable de ne pas « dénaturer leur rôle » et se refusent ou parfois même se voient interdire d’offrir des services directement auprès des usagers. Il faut être honnête, ici la réalité de chacun est des plus différentes. Cette position se veut respectueuse de la nature de notre tâche, mais pour ma part, bien que je n’y sois pas obligé, je ressens le besoin d’intervenir à l’occasion directement auprès de nos clients et de leur entourage. Parfois, je prends aussi en responsabilité certaines situations. En faisant cela, outre que de répondre à un besoin de « réalité et de concret », je trouve essentiel de mettre personnellement à l’épreuve certaines pratiques, outils et approches que je porte et mets de l’avant dans le cadre du soutien clinique que j’offre.

Sans distinguer de manière dichotomique ce que je trouve être valorisant ou un enjeu dans ma pratique, j’ai plutôt envie de souligner ce qui me permet de m’y développer et d’y persévérer.

- Être Calme et faire preuve d’une Grande réceptivité sont des atouts non négligeables dans le cadre de ma tâche de soutien clinique. Je ne suis pas exposé à toute l’intensité d’une situation comme peut l’être l’intervenant qui s’y trouve, mais je suis par contre exposé à quasiment toutes les situations problématiques au sein de mon service, à un moment ou à un autre. Je consulte, j’échange et j’interviens parfois dans bon nombre de situations lorsque des besoins sont présents et que l’équilibre, de l’usager, ses proches ou encore de l’intervenant, sont précaires. Il faut travailler à ne pas se laisser envahir afin d’éviter un trauma vicariant qui pourrait être davantage dû au nombre qu’à l’intensité d’une seule situation.
- La Curiosité est importante autant dans l’accompagnement à la recherche de solution afin de soutenir les intervenants, que dans un objectif de formation continue. Une grande autonomie professionnelle est nécessaire pour occuper un rôle de soutien clinique et c’est aussi ma responsabilité de la stimuler chez les autres.
- L’Humilité est, à mon sens, essentielle afin d’accéder à un rôle de soutien clinique et de s’y développer. On pourrait parfois croire détenir toutes les réponses et savoir comment aborder soi-même certaines situations. Toutefois, l’exercice ici est plutôt de faire équipe et de travailler à amener les autres à découvrir et distinguer leurs solutions tout en posant des barèmes, en faisant office de guide et en suggérant des alternatives ou différentes voies. Il faut éviter de les imposer lorsque c’est possible.

En résumé, je vous invite à réfléchir à comment vous pouvez apporter du soutien à vos pairs. Cela est possible tout autant, que ce soit sous les titres de coordonnateur professionnel, de spécialiste en activité clinique, de soutien clinique, de mentor ou d’intervenant expérimenté. Vous retrouverez dans ce rôle une grande fierté, un sentiment d’accomplissement réel ou encore un objectif à atteindre pour ceux qui y aspirent.



Agente de libération conditionnelle au Service correctionnel du Canada : La cadence invisible de la libération



Audrey Lemaire-Collin, criminologue
agente de libération conditionnelle
Service correctionnel du Canada



Dans un environnement à la fois surveillé, contrôlé et centré sur l'humain, employés et personnes incarcérées coexistent dans un cadre structuré. Si la proximité quotidienne peut parfois donner l'impression d'un espace partagé, la frontière entre les deux réalités reste nette : les responsabilités, la formation, les trajectoires personnelles et le retour à la vie extérieure chaque soir distinguent clairement les situations propres à chacun. Décrire avec exactitude une journée type d'une agente de libération conditionnelle en milieu pénitentiaire fédéral demeure pourtant complexe, tant les responsabilités sont variées et constamment influencées par l'imprévisibilité propre à l'univers correctionnel. À cet égard, le rôle exercé présente un caractère multidimensionnel. Il combine à la fois des responsabilités administratives, des interventions auprès des personnes incarcérées et la rédaction d'évaluations, tout en nécessitant une capacité d'adaptation constante afin de concilier les impératifs opérationnels, les réalités concrètes du milieu et la rigueur inhérente aux tâches d'analyse.

La journée débute généralement par les activités usuelles; lecture des communications, organisation du travail et préparation à composer avec l'imprévu, puisque la planification, même soigneusement établie la veille ou la semaine précédente, peut être révisée à tout moment. La réalité correctionnelle comporte en effet une part de mouvance : une bagarre, un épisode de désorganisation, une demande particulière d'un détenu, un transfert d'urgence ou une situation humanitaire peuvent survenir sans préavis et modifier le cours de la journée.

Les valeurs fondamentales du Service correctionnel; respect, justice, professionnalisme, inclusion et responsabilisation orientent l'ensemble des interventions. Elles se reflètent dans les entrevues de suivi, l'analyse des plans correctionnels, l'étude des profils criminels et la rédaction des évaluations, lesquelles s'effectuent conformément aux directives du commissaire et constituent des guides essentiels de la gestion du risque. Qu'il s'agisse d'une recommandation complexe ou de la préparation d'une audience devant la Commission des libérations conditionnelles du Canada, la précision et la rigueur demeurent indispensables.

Retour au sommaire



Dans un univers où les priorités évoluent rapidement, la capacité d'adaptation est primordiale : une formation, une demande urgente, un rapport prioritaire ou une rencontre de gestion de cas peuvent s'entrecroiser au cours d'une même journée. Les premiers mois d'exercice des fonctions exigent une assimilation considérable de procédures, de structures hiérarchiques et de mécanismes institutionnels, et une période d'apprentissage prolongée est en règle générale nécessaire pour maîtriser l'ensemble des responsabilités. Au-delà des tâches individuelles, la compréhension et la maîtrise progressive du fonctionnement carcéral constituent un enjeu central. Chaque secteur — sécurité, opérations, programmes, santé, logistique — répond à une logique spécifique où la coordination intersectorielle méthodique demeure essentielle. La polyvalence est donc inhérente au rôle : conjuguer sensibilité et fermeté, communication et rigueur, ainsi qu'un regard attentif aux facteurs humains et au cadre décisionnel. La sécurité demeure la priorité absolue, tant celle du public que celle du personnel et des personnes incarcérées, et la prudence constitue notre boussole au quotidien.

Bien que certaines tâches comportent une part individuelle, le travail s'inscrit indissociablement dans une dynamique collective, soutenue par l'expertise de collègues possédant une connaissance approfondie de ce cadre organisationnel précis. Pour évoluer dans cet environnement, nous nous appuyons sur la riche expérience de ceux qui ont vu, su et agi avant nous, car c'est grâce à la vigilance de l'un et au savoir de l'autre que les progrès deviennent possibles. Par ailleurs, la santé mentale occupe une place incontournable, qu'il s'agisse de celle des personnes incarcérées, du personnel ou de l'ensemble du milieu.

Dans un contexte où les situations difficiles peuvent être fréquentes, l'identification de limites personnelles et professionnelles devient d'une importance clé afin de préserver l'équilibre émotionnel. Au-delà des murs, des barrières et des barbelés qui structurent l'espace physique, il importe également de préserver une écoute de soi et d'instaurer une saine distance émotionnelle, afin de soutenir une pratique professionnelle durable en contexte correctionnel.

Travailler dans un établissement à sécurité moyenne comporte des particularités propres à l'environnement carcéral : les protocoles, les boutons panique et l'omniprésence des trousseaux de clés créent un rythme bien particulier. On ne court pas dans un pénitencier, sauf en situation prévue par les procédures, et cette cadence singulière influence la manière d'aborder les interactions quotidiennes. Dans un environnement structuré et fortement réglementé, conçu pour favoriser la stabilité, le maintien d'un ancrage professionnel demeure une considération importante, puisque les trajectoires individuelles évoluent de manière distincte et les efforts investis auprès d'une personne ne produisent pas nécessairement les mêmes résultats auprès d'une autre. Cela témoigne de la réalité complexe du travail auprès de personnes aux parcours multiples et aux besoins changeants.

Dans ce contexte, la patience, la constance et la maîtrise de soi demeurent essentielles. Confronté à une diversité de profils et de mentalités, l'agent de libération conditionnelle trouve le sens de son rôle dans la capacité à demeurer un point d'ancrage stable et professionnel, tout en participant à la gestion du risque avec une posture humaine et équilibrée.

Exercer comme agente de libération conditionnelle au sein d'un établissement fédéral peut parfois s'accompagner d'une certaine singularité dans la pratique, tout en s'inscrivant dans un contexte où l'apport professionnel demeure significatif et porteur de fierté. Décrire le quotidien en établissement correctionnel demeure un exercice délicat, puisque la sécurité, l'affaire de tous, en constitue la trame de fond et suscite souvent la curiosité du public. Comme dans d'autres milieux d'intervention, le travail auprès des personnes incarcérées repose sur des fondements humains similaires : écouter, comprendre, accompagner.

Ce qui distingue véritablement ce contexte, ce sont les processus décisionnels, les structures opérationnelles et l'ambiance sensorielle qui lui est unique en son genre. Au fil des journées, on se familiarise avec un environnement à l'identité propre : l'écho des appels intercoms, le tintement des cloches, le bruit d'une laveuse par ci, l'odeur de nourriture par là, et ces rencontres quotidiennes — un collègue, un chien détecteur ou un détenu — qui rythment le travail. On réalise alors que l'on fait partie intégrante d'un écosystème unique, où chaque action s'inscrit dans une mission collective. Au fond, travailler en milieu correctionnel se rapporte aux aspects fondamentaux d'évaluation et de gestion du risque, tout en conservant une approche psychosociale centrée sur la personne. Cet équilibre exige de conjuguer fermeté, discernement et empathie, une véritable main de fer dans un gant de velours.

Retour au sommaire

Retour au sommaire

Lus, vus et entendus pour vous

Comité le Beccaria

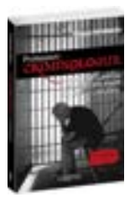
1. Profession criminologue
Jean Proulx

Acheter ce livre



2. Profession : criminologue : analyse clinique et relation d'aide en milieu carcéral
Philippe Belsimon

Acheter ce livre



Retour au sommaire

Merci aux membres de comités de l'Ordre !

Valérie Préseault
Yann Morin
Karine Roby
Sébastien Piché
Nathalie Tanguay
Anik Valcourt
Mélanie Guyon
Martine Boisvert
Claudie Rémillard
Nadia Lachance
Patrick Deroy
Nancy Poirier
Manon Éthier-Rollin
Jackie Huet
Michelle Dionne
France Maltais
Véronique Lejour
Mathieu Carrier
Denise Boulet
Jean-Philippe Geoffroy
Chantal Huot

Manon Simard
Mitchell Bennett
Sophie Bergeron
Martine Jacob
Sylvie Lavallée
Catherine Rossi
François Bérard
Michèle Goyette
Louise-Marie Brousseau
Emy Cloutier
Katia Liashenko
Marie Sarrazin
Marie-Claude Riopel
Mélanie Buissière
Renée Brassard
Denis Lafortune
Sabrina Moroni
Claudine Simon
Pierre Couture
Tony Brien
Lucas Bourdeau Spallanzani

Me Denise Boulet
Sylvie Lagacé
Ariane Lefrançois
Simon Legault
Nadia Piédade
Nathalie Lebrasseur
Mathieu Carrier
Simon Lavoie
Jade Vaillancourt
Marie-Hélène Labrie
Renée Brassard
Mélanie Guyon
Samnuel Tannel
Bastien Quirion
Marie-Lyne Vachon
Drew Taylor
Amélie Couvrette
Renée-Pier Trottier-Cyr
Mélanie Tardif
Marie-Hélène Brousseau
(jusqu'au 14 mars 2026)

Retour au sommaire

Le Beccaria

Ordre professionnel des criminologues du Québec

Printemps 2026
Volume 13